

Christian Plantin

Dictionnaire de l'argumentation 2025

Fascicule S.pdf

S

SCHÉMA, SCHÈME, SCHÉMATISATION	2
SCHÉMATISATION en LOGIQUE NATURELLE.....	3
SCHÈME ARGUMENTATIF (TOPOS).....	8
SCRIPT ARGUMENTATIF	14
Fallacie <i>SECUNDUM QUID</i>	16
ou fallacie d'OMISSION DES RESTRICTIONS LINGUISTIQUES PERTINENTES.....	16
Argument du SENS STRICT.....	19
Argumentations en SÉRIE.....	20
SERMENT.....	23
SILENCE.....	25
SITE argumentatif.....	29
Situation argumentative ► QUESTION ARGUMENTATIVE.....	31
SOPHISME, SOPHISTE.....	31
SORITE	33
STASE.....	38
STRATÉGIE ARGUMENTATIVE	43
STRUCTURE ARGUMENTATIVE.....	46
STASES sur les QUESTIONS ARGUMENTATIVES.....	47
SUBJECTIVITÉ	50
Suivisme ► <i>AD POPULUM</i> ; CONSENSUS.....	53
Superstition ► FOI – SUPERSTITION	53
SYLLOGISME	53
Argument SYSTÉMATIQUE.....	58
Symétrie ► RÉCIPROCITÉ	60
Synecdoque ► MÉTONYMIE.....	60
Arg. par la SYZYGIE.....	60

SCHÉMA, SCHÈME, SCHÉMATISATION

1. Schéma ou schème

On parle de *schéma de l'argumentation* en général pour désigner une représentation graphique de la structure (des traits essentiels et de leurs relations) d'une argumentation, simple ou complexe : V. [Modèle de Toulmin](#) ; [Épichérème](#) ; [Convergence – Liaison – Série](#).

La *structure* (*schème* ou *schéma*) d'une interaction ou d'un texte argumentatif correspond à l'ordonnement des informations, arguments, conclusions, concessions et réfutations dans cet événement discursif particulier tel qu'il apparaît au terme de l'opération de [balisage](#) du texte qui lui correspond.

2. Schème

L'expression *schème d'argument* [*argument scheme*] est synonyme de [type schème ou type d'argument](#), et de *topos* (inférentiel).

Le *schème logique d'une argumentation particulière* correspond à la traduction sous forme d'une inférence ou d'une déduction en langage logique d'une argumentation produite en langue naturelle, V. [Logique](#).

Le *schème* retraçant le *développement d'une question argumentative* particulière se représente sous la forme d'une carte argumentative, représentant les articulations des différents niveaux de questions dérivées à la question principale, V. [Script](#).

3. “Schématisation”

La logique naturelle utilise *schématiser* et [schématisation](#) comme un terme technique pour désigner le produit de la mise en discours d'une situation par un sujet parlant.

En général, *schématiser* désigne l'action et *schématisation* le processus et le résultat des opérations par lesquelles on établit un schéma (ou schème).

SCHÉMATISATION en LOGIQUE NATURELLE

Grize définit l'argumentation comme une "logique naturelle". L'objet de cette logique est l'étude des processus de pensée dont le discours nous fournit les traces. Ces processus cognitifs obéissent à des mécanismes spécifiques, que la logique naturelle se propose de représenter au moyen des concepts de *schématisation* et *d'organisation raisonnée*.

« Schéma » a ici un sens totalement différent de « schéma d'argument », notion qui correspond à une « organisation raisonnée » dans le vocabulaire de Grize. L'organisation raisonnée est un phénomène de second niveau, celui de la combinaison des énoncés, tandis que la schématisation est un phénomène de premier niveau, celui de la production de l'énoncé.

1. Donner à voir : la notion d'éclairage

Le locuteur construit, « aménage » (*ibid.*, p. 35) une signification synthétique, cohérente, stable, « de ce dont il s'agit » (1990, p. 29). Son discours présente à l'interlocuteur un « micro-univers » se donnant pour « un reflet exact de la réalité » (*ibid.*, p. 36) : les schématisations sont la contrepartie cognitive des constructions langagières.

Selon la métaphore favorite de Grize, celle de *l'éclairage*, argumenter, c'est montrer à un auditoire une situation telle qu'elle est « éclairée » par le discours de l'orateur. Les schématisations ont pour fonction « de faire voir quelque chose à quelqu'un » (1996, p. 50) : schématiser [...] est un acte sémiotique : c'est donner à voir. (*ibid.*, p. 37).

La notion d'éclairage peut rappeler la notion de « présence » proposée par Perelman & Olbrechts-Tyteca ([1958], p. 154 sv.). Mais toutes les opérations de construction du discours deviennent chez Grize des « techniques argumentatives ».

Ces images sont la source de la persuasion :

Agir sur [l'interlocuteur], c'est chercher à modifier les diverses représentations qu'on lui prête, en mettant en évidence certains aspects des choses, en occultant d'autres, en proposant de nouvelles, et tout cela à l'aide d'une schématisation appropriée.

Grize 1990, p. 40 ; je souligne

On voit que, dans la perspective de Grize, une argumentation n'est pas nécessairement un ensemble d'énoncés organisés selon un schéma modèle comme celui de Toulmin ; la capacité persuasive d'un texte et sa rationalité ne sont pas liées à certains types de discours, ni à l'utilisation de telle et telle technique discursive, ou schème d'argumentation. La critique d'une représentation ne peut être qu'une autre représentation concurrente. La rationalité au sens où on l'entend dans les études d'argumentation n'a pas vraiment de place dans ce modèle.

Tout énoncé, toute succession cohérente d'énoncés, qu'elle soit traditionnellement considérée comme descriptive, narrative, explicative ou argumentative, est, de fait, *argumentative*, dans la mesure où elle construit un schéma de la réalité qu'elle traite.

La notion de schématisation par la parole des objets et des situations est d'un grand intérêt pour l'étude de l'argumentation, et on le voit de façon particulièrement claire dans les épisodes de confrontation discours/contre-discours. L'échange suivant provient d'un dialogue à propos du remplacement des personnels grévistes. Si les grévistes sont remplacés, alors la grève perd son moyen d'action essentiel, qui est de faire pression sur les usagers et les

responsables de l'institution (ici une institution étatique disposant de l'argent des contribuables). Le changement d'éclairage se fait ici par un changement du mode de désignation des sommes en cause.

L1 : — *Ces remplaçants, vous allez les payer avec l'argent des grévistes !*

L2 : — *C'est pas l'argent des grévistes, c'est l'argent des contribuables !*

L1 considère que faire servir "l'argent des grévistes" pour combattre leur propre grève est une indignité. L2 redéfinit les sommes employées comme "l'argent des contribuables", qu'il est normal d'employer pour assurer le bon fonctionnement du service public, donc pour payer des remplaçants.

Cette conception aboutit à reconsidérer toute information comme argumentative.

V. [Argumentation \(1\) : Définitions](#) ; [Argumentation \(2\) : Carrefours et positions](#).

Ce concept d'argumentation sous-tendant description, narration ou explication évoque notamment la vision de l'argumentation comme "storytelling" et "image drawing" représentant un monde de façon globale, cohérente et possiblement très détaillée.

Cette approche peut être réconfortante pour les étudiants découragés par la difficulté de donner un compte rendu dense de textes ou d'interactions en termes de schémas d'argumentation, même lorsque ceux-ci sont complétés par un vaste répertoire de figures de style, V. [Objet de discours](#).

1. Opérations construisant les schématisations

La logique naturelle postule l'existence de « notions primitives », de nature pré-langagière (Grize 1996, p. 82), liées à la fois à la culture et à l'activité des sujets parlants. Ces notions correspondent aux « préconstruits culturels », aux idées reçues et au pré-jugé (sans connotations péjoratives). La langue « [sémantise] » ces notions primitives pour en faire « [des] objet[s] de pensée » associés aux mots (Grize 1996, p. 83).

Les schématisations s'ancrent dans ces « notions primitives » (*ibid.*, p. 67) et se construisent par une série d'opérations. Le petit texte :

Il est regrettable que le bord de l'image soit tout à fait flou, et cela doit être corrigé

est construit, à partir des notions primitives associées à *image* et à *flou*, notées /flou/ et /image/, par la succession d'opérations suivantes.

- **Opération de constitution des notions primitives en objets de discours** ou classes-objets, que le discours va enrichir d'éléments liés culturellement ou linguistiquement à l'élément de base de la classe-objet (1982, p. 227). La classe-objet correspond au faisceau d'objet pour un texte donné (1990, p. 86-87). Le texte construit la classe-objet (*image*, *bord de l'image*), ainsi que le couple prédicatif (*être flou*, *ne pas être flou*).
- **Opérations de caractérisation**, qui produisent des « contenus de jugements » ou prédictions, et sont accompagnées de modalisations, opérées sur les classes-objets. Le contenu de jugement correspondant est "[que le bord de l'image] [être] tout à fait flou". Ce contenu de jugement pourra être ensuite asserté ou nié.
- **Opérations d'énonciation**, le contenu de la prédication est pris en charge par un sujet et produit un énoncé. Ici : "*il est regrettable que le bord de l'image soit tout à fait flou*".

- **Opération de configuration**, ou de liaison de plusieurs énoncés, au niveau de l'enchaînement discursif. L'opération d'étayage est une opération de configuration particulière. L'énoncé (iii) est coordonné par *et* avec un second énoncé, produit selon un mécanisme similaire, "*cela doit être corrigé*".

Les objets ainsi schématisés vont évoluer au fil du discours. Les opérations dites de « configuration », c'est-à-dire de composition d'énoncés où la tradition voit l'essence logique de l'argumentation, interviennent en dernier lieu (1990, p. 66). Le grand intérêt de cette approche est de souligner que toutes les opérations que l'on peut distinguer dans la production de l'énoncé ont également valeur argumentative. L'argumentation est autant une affaire de construction de l'énoncé que d'enchaînement des énoncés.

Ces différentes opérations du langage ou de l'esprit peuvent être mises en relation avec des notions de [logique classique](#) :

- L'opération de constitution des notions primitives en objets de discours construit *des termes et des prédicats*.
- L'opération de caractérisation produit *des contenus propositionnels non assertés*.
- L'opération d'énonciation correspond à *l'assertion*.
- L'opération de configuration correspond à *l'insertion de l'énoncé dans un discours*.

3. Opérations d'étayage

La notion d'étayage, développée en logique naturelle, est définie comme

Une fonction discursive consistant, pour un segment de discours donné (dont la dimension peut varier de l'énoncé simple à un groupe d'énoncés présentant une certaine homogénéité fonctionnelle), à accréditer, rendre plus vraisemblable, renforcer, etc. le contenu asserté dans un autre segment du même discours. (Apothéloz & Miéville 1989, p. 70)

Avec cette notion, la logique naturelle rejoint les problématiques de l'argumentation comme composition d'énoncés, un ou des énoncé-argument soutenant un énoncé-conclusion, V. [Argumentation: Définitions](#)

Pour désigner le résultat du processus d'étayage, la logique naturelle emploie le terme d'*organisation raisonnée* :

De nombreux énoncés ne servent en fait qu'à appuyer, à étayer l'information donnée. Ceci relève de l'ordre général de l'argumentation et permet d'envisager des blocs plus ou moins étendus de séquences discursives comme des organisations raisonnées. (Grize 1990, p. 120)

L'étude des organisations raisonnées est un instrument pour l'étude des *représentations*, définies comme « un réseau de contenus articulés entre eux » (Grize 1990, p. 119-120).

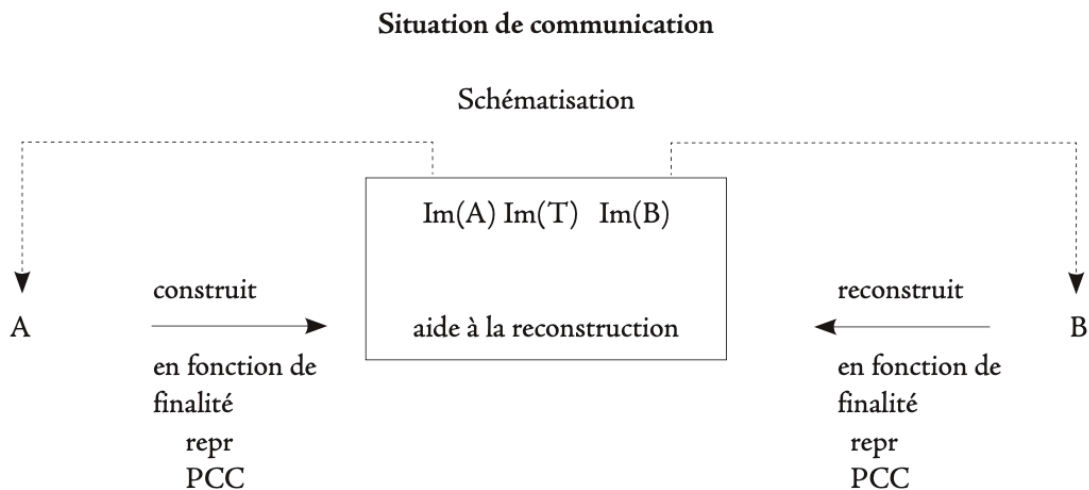
Grize parle de représentation pour focaliser sur le contenu cognitif du discours argumentatif. Pour la logique naturelle, ce qui est *raisonné* ne se limite pas à la combinaison d'énoncés, mais inclut tout le processus dynamique de production et de structuration de l'énoncé, qu'il soit argument ou conclusion.

4. Schématisation et situation de communication

Les schématisations sont construites en dépendance de la situation de communication. Elles sont le produit de « l'activité de discours [qui] sert à construire des objets de pensée » (1990, p. 22) ; en cela elles relèvent d'une *logique des objets*, ces objets entrant dans un dialogue où ils « [servent] de référents communs aux interlocuteurs » (*ibid.*). En tant que *logique des sujets*, la logique naturelle envisage une relation d'interlocution strictement analogue à celle de l'adresse rhétorique. Elle est « de nature essentiellement dialogique » (1990, p. 21) :

J'entends par là non l'entrelacs de deux discours, mais la production d'un discours à deux : celle d'un locuteur (orateur) [...] en présence d'un locuté (auditeur) [...]. Il est vrai que, dans la quasi-totalité des textes examinés, [l'auditeur] reste virtuel. Cela ne change toutefois rien au problème de fond : [l'orateur] construit son discours en fonction des représentations qu'il a de son auditeur. Simplement, si [l'auditeur] est présent, il peut effectivement dire “*Je ne suis pas d'accord*” ou “*Je ne comprends pas*”. Mais si l'auditeur est absent, [l'orateur] doit bel et bien anticiper ses refus et ses incompréhensions. (1982, p. 30)

Les schématisations langagières sont construites en situation d'interlocution, selon le modèle suivant (Grize 1990, p. 29) :



A = Locuteur ; B = Interlocuteur ; T = Thème ; PCC = Préconstruits culturels
 Im(A), Im(T), Im(B) = Image de A, du Thème, de B

Im(A), Im(T), Im(B) : le locuteur construit dans son discours son image, celle de son interlocuteur et celle de la situation. Il y a une construction stratégique de tous les « objets de discours », pour reprendre la terminologie de Grize : images de l'opposant, du juge, du public, du suspect, des témoins, de tous les protagonistes de la cause. La thématique de l'*éthos* correspond à celle de la « schématisation de soi » et des autres partenaires de l'interaction. Ce schéma est profondément rhétorique, mais avec un renoncement à la persuasion, au profit de la *monstration* :

L'orateur ne fait jamais que construire une schématisation devant son auditoire sans la lui “transmettre” à proprement parler. (1982, p. 30).

Les modes d'interaction entre les schématisations respectives des participants restent à déterminer.

5. Logique, Logique naturelle, Logique substantielle et Argumentation dans la langue

Grize définit la logique *naturelle* par opposition à la logique *formelle* :

À côté d'une logique de la forme, d'une logique formelle, il est possible d'envisager une "logique des contenus", c'est-à-dire une logique qui se préoccupe des procédés de pensée qui permettent d'élaborer des contenus et de les relier les uns aux autres. La logique formelle à base de propositions rend compte des relations entre concepts, la logique naturelle se propose, elle, de mettre en évidence la façon dont se construisent les notions et les liens qui les unissent. (Grize 1996, p. 80)

La notion de « logique des contenus » peut rappeler la « *substantial logic* » du [modèle de Toulmin](#). Mais, à la différence de Toulmin qui caractérise l'argumentation par un agencement d'énoncés sur la structure interne desquels il ne s'interroge que secondairement, Grize travaille en priorité sur les opérations de production de l'énoncé lui-même.

Comme la théorie de l'argumentation dans la langue, la logique naturelle généralise l'argumentation, mais, alors que l'argumentation dans la langue généralise l'argumentation sur des caractéristiques de *langue*, la logique naturelle généralise sur des caractéristiques de *discours* : la logique naturelle est une théorie généralisée de l'argumentation qui fait confiance au discours.

Alors que la théorie de l'argumentation dans la langue s'attache à dégager des faits de langue, la logique naturelle est une logique du discours, applicable à n'importe quel discours. Dans la première, les faits langagiers sont appréhendés dans leur rapport à la théorie. La seconde s'intéresse immédiatement à des cas dont il s'agit de dégager la schématisation qu'ils opèrent. La notion de schématisation a la même valeur fondatrice pour la logique naturelle que la notion d'[orientation](#) pour l'argumentation dans la langue, mais, alors que l'argumentation dans la langue généralise l'argumentation sur des caractéristiques de *langue*, la logique naturelle généralise sur des caractéristiques de *discours* : la logique naturelle est une théorie généralisée de l'argumentation qui fait confiance au discours.

SCHÈME ARGUMENTATIF (TOPOS)

Un schème argumentatif (topos, type d'argumentation) est une formule semi-abstraite, une forme sémantique de type inférentiel, associant un argument à une conclusion. Le schème/topos et l'argumentation sont dans la relation type/occurrence.

Cette forme inférentielle est partagée un grand par un certain nombre d'argumentations concrètes ou enthymèmes : argument a fortiori, d'autorité, par les termes opposés... etc. L'identification des schèmes dans un texte est un moment clé de l'analyse argumentative.

1. Le schème, calque de la structure de l'argumentation

Les arguments par la cause, par l'autorité, par les termes contraires, par le dilemme, par la catégorisation, par la définition, par le genre, par l'espèce, par l'analogie, par l'absurde... sont les schèmes argumentatifs les plus connus et les plus utilisés.

Un **schème argumentatif** (ou topos, type d'argument) est une formule inférentielle semi-abstraite qui associe de façon stable un type d'argument à un type de conclusion.

Le schème argumentatif correspond à la forme sémantique qui définit une catégorie d'argumentations concrètes.

La tradition nous a légué des inventaires plus ou moins systématisés des schèmes argumentatifs, et la recherche continue à les enrichir et à les préciser, V. Typologies : [Anciennes](#) – [Modernes](#) – [Contemporaines](#)

Le schème peut être implicitement contenu dans le texte, en continu ou dispersé dans un passage (exemple, V. [Gaspillage](#)) ou encore y figurer explicitement sous la forme d'un énoncé générique, V. [Tranquillité](#), §2.

Terminologie — Les expressions *type d'argumentation*, *schème (schéma) d'argumentation*, *schème argumentatif* désignent d'une façon non ambiguë une classe d'inférences argumentatives.

[Le mot topos et l'expression lieu commun](#) sont ambigus entre un sens formel inférentiel et un sens substantiel. En français, l'expression "lieu commun" désigne par défaut un *lieu commun substantiel* ; il faut donc préciser, le cas échéant, qu'on parle bien d'un lieu commun *inférentiel*.

Le mot *topos* a la même ambiguïté, mais comme depuis la *Rhétorique* d'Aristote, il est associé à une forme argumentative et qu'il a le grand avantage de la brièveté, on utilise par défaut *topos* au sens de type d'argumentation lorsque le contexte le permet.

L'ambivalence de *topos* et *lieu commun* entre *croyance substantielle vraisemblable* et *inférence acceptable* se retrouve dans *fallacie*, mauvais raisonnement et croyance fausse.

L'expression *ligne argumentative* est ambiguë et peut renvoyer à un type d'argument ou à une stratégie argumentative, éventuellement adoptée par plusieurs participants.

2. Topos et enthymème

Un *type* d'argumentation engendre un nombre indéterminé d'*occurrences* d'argumentations concrètes. Cette relation *type/occurrence* d'une argumentation correspond à la relation *topos/enthymème*. Dans la formulation d'Aristote :

un lieu [topos] est une tête de chapitre sous laquelle se rangent un grand nombre d'enthymèmes.
(*Rhét.*, II, 26, 1403a17 ; trad. Chiron, p. 420).

Par une métaphore célèbre, Cicéron définit les lieux (*loci*, sg. *locus*) comme

Les magasins où l'on cherche les arguments [les enthymèmes].
La formule [de l'argumentation] (*Top.*, I, 8 ; p. 69 ; I, 9 ; p. 70).

Notation du topos

Certains schèmes sont exprimés sous forme de proverbes ou de maximes, par exemple le proverbe "*qui peut le plus peut le moins*" correspond à la variante "*du plus au moins*" du schème "*à plus forte raison*", *a fortiori*.

On peut aussi les exprimer sous la forme de formules typiques, comme celles que propose Bentham "*attendons un peu, le moment n'est pas favorable*", pour rejeter une mesure sans avoir à se prononcer sur son intérêt. En contexte, lorsque son application est immédiate, l'énoncé du proverbe ou de la formule générale peut tenir lieu d'argumentation.

Le topos peut être exprimé dans une notation inspirée de la logique, en remplaçant les composantes indéfinies par des variables. Soit le schème *a fortiori*, "*à plus forte raison*" (d'après Ryan 1984) :

si "P est O" est plus vraisemblable (recommandable...) que "E est O"
et si "P est O" est faux (n'est pas vraisemblable, pas recommandable),
alors < E est O > est faux (pas vraisemblable, pas recommandable)

Enthymème (argumentation) fondé sur ce topos :

Si les professeurs ne savent pas tout, à plus forte raison les élèves.

Soit le topos des **contraires** : si "A est B", alors "non-A est non-B", et l'*enthymème* correspondant :

Si je ne t'ai servi à rien pendant ma vie, au moins que ma mort te soit utile.

Cette notation n'exprime rien de plus que la formule discursive générique qu'elle abrège et clarifie. Elle ne doit pas être prise pour une forme exprimant le contenu "logique" de celle-ci. Elle exprime la structure profonde de l'enthymème qui la réalise, ni plus ni moins que ne le fait une formulation générique. Son incontestable intérêt est de permettre une présentation plus claire des liens coréférentiels entre les termes généraux et de la structure de la liaison "argument-conclusion".

3. Exemple : Schème et argumentations sur le gaspillage

Détecter un schéma dans un texte est un moment clé de l'analyse argumentative, mais cette identification n'est pas toujours facile ; elle nécessite une reconstruction méthodique, qui peut s'effectuer selon les lignes suivantes.

- **Délimiter le passage** dont on pense qu'il correspond à une argumentation structurée par ce topos (ce passage est reconnu comme un enthymème correspondant au même topos).
- Prendre **une définition explicite** du topos concerné.
- **Montrer comment le topos se projette sur le passage** ; pour cela, il faut établir une correspondance point par point entre le schéma et le passage analysé. Ces liens consistent essentiellement en des opérations linguistiques de reformulation plus ou moins strictes.

L'application de la méthode topique à l'analyse d'argumentations concrètes peut être illustrée par le topos du *gaspillage* et les exemples (enthymèmes) qui en sont les manifestations concrètes, dans Perelman & Olbrechts-Tyteca ([1958], p. 375) :

L'argument du gaspillage consiste à dire que, puisque l'on a déjà commencé une œuvre, accepté des sacrifices qui seraient perdus en cas de renoncement à l'entreprise, il faut poursuivre dans la même direction. C'est la justification fournie par le banquier qui continue à prêter à son débiteur insolvable espérant, en fin de compte, le renflouer. C'est l'une des raisons qui, selon sainte Thérèse, incitent à faire oraison, même en période de "sécheresse". On abandonnerait tout, écrit-elle, si ce n'était "*que l'on se souvient que cela donne agrément et plaisir au seigneur du jardin, que l'on prend garde à ne pas perdre tout le service accompli et aussi au bénéfice que l'on espère du grand effort de lancer souvent le seau dans le puits et de le retirer sans eau*". ([1958], p. 375).

Le topos est exprimé dans le passage suivant ; nous avons ajouté deux implicites mis en italique.

Puisque l'on a déjà commencé une œuvre, [*dont on espère tirer bénéfice*], accepté des sacrifices qui seraient perdus en cas de renoncement à l'entreprise, il faut poursuivre dans la même direction, [*en espérant toujours en tirer un bénéfice*]

Ce qui permet de dire que tel passage "contient" une occurrence de tel topos, c'est qu'il est possible de mettre en relation terme à terme le topos avec ce passage, ce qui donne le tableau suivant pour le second enthymème

C'est l'une des raisons qui, selon sainte Thérèse, incite à faire oraison, même en période de "sécheresse". On abandonnerait tout, écrit-elle, "*si ce n'était que l'on se souvient que cela donne agrément et plaisir au seigneur du jardin, que l'on prend garde à ne pas perdre tout le service accompli et aussi au bénéfice que l'on espère du grand effort de lancer souvent le seau dans le puits et de le retirer sans eau*".

Tableau des opérations linguistiques associant le topos à l'enthymème qu'il structure.

ARGUMENTATION <i>Italique : formulation de l'arg.</i>	OPÉRATION LANGAGIÈRE <i>Italique : formulation de l'arg.</i> Gras: formulation du topos	TOPOS Gras: formulation du topos
<i>le service accompli</i>	“accompli” présuppose commencé un “service” ≈ une œuvre	on a déjà commencé une œuvre
<i>le grand effort de lancer souvent le seau dans le puits</i>	“grands efforts” ≈ sacrifice	accepté des sacrifices
<i>en période de sécheresse et de le retirer sans eau</i>	<i>sécheresse</i> [métaphore mystique traditionnelle pour “pas d’accroissement de la foi”] ≈ servi à rien	qui n’ont servi à rien
<i>perdre tout le service accompli le bénéfice que l’on espère on abandonnerait tout</i>	<i>perdre</i> ≈ perdu <i>abandonner</i> ≈ renoncement	seraient perdus en cas de renoncement
<i>faire oraison même en période de sécheresse</i>	<i>continuer à [prier]</i> ≈ même direction	poursuivre dans la même direction

Le topos peut être disséminé dans le texte dont il organise la cohérence, V. [Gaspillage §3](#). Identifier un topos dans un texte (ou lui appliquer un topos), c’est, à la fois, enrichir ce texte et en fournir une interprétation.

4. Désignation des schèmes argumentatifs

Les types d’arguments sont nommés selon leur forme ou leur contenu. Sur l’usage de termes latins, et le type de relations exprimées par les diverses prépositions “argument par, sur, de...”, V. [Ab —](#), [ad —](#), [ex —](#).

4.1 Étiquettes spécifiques à un type de question argumentative

Certains arguments célèbres ont été nommés en référence à leur contenu spécifique, par exemple :

— *L’argument du troisième homme* est une objection faite par Aristote à la théorie platonicienne des formes intelligibles opposées aux individus. Selon cette objection, cette théorie implique une régression à l’infini. Il s’agit d’une variante de l’argument du [vertige](#).

— *L’argument contre les miracles* : entre la probabilité que le mort ait été ressuscité et la probabilité que le témoin se trompe, la seconde est la plus forte (Hume, 1748, §86 “Of Miracles”). C’est un raisonnement *au cas par cas* où un cas est éliminé sur la base de probabilités.

— *L’argument ontologique* prétend démontrer l’existence de Dieu à partir de la notion d’être parfait. C’est une forme d’argument *a priori*, par la [définition](#) : l’idée de perfection implique(l’ait) l’idée d’existence.

4.2 Étiquettes couvrant des regroupements d'argumentations de différents types

Certaines étiquettes désignent non pas des types, mais des regroupements de types d'arguments, en fonction de leur contribution au traitement de la question.

— Argumentation répondant à la lettre du discours, *ad litteram*, V. [Sens strict](#).

— Argument sur le *fond* vs. sur la *forme* ; argument *ad rem* ; sur le discours, *ad orationem*.

— Argument *central vs. périphérique*.

Ces étiquettes désignent des arguments ou des discours argumentatifs de différents types, et les positionnent selon leurs degrés et leur type de [pertinence](#) pour la discussion de cette question.

4.3 Étiquettes neutres et étiquettes orientées

Dans le cas général, l'étiquette désignant une argumentation réfère à la nature du lien entre argument et conclusion : l'argument fait référence aux conséquences (*ad consequentiam*), à l'autorité (*ab auctoritate*), à la cohérence de la personne (*ad hominem*), à l'émotion (*ad passionem*) ou à telle émotion particulière (*ad odium*). L'argumentateur peut reconnaître, sans se désavouer, qu'il argumente par les conséquences, *ad hominem*, *ex datis*, sur des croyances religieuses (*ad fidem*) ou à la rigueur sur le nombre, *ad numerum*. Ces arguments peuvent être évalués, dans une seconde étape, normative.

Certains arguments mettant en jeu la personne sont désignés par **des étiquettes orientées**. On ne peut pas désigner un argument comme un appel à la stupidité ou à la paresse intellectuelle (*ad socordiam*), à la superstition (*ad superstitionem*), voire à l'imagination (*ad imaginatorem*), sans l'invalider et s'en prendre indirectement à la personne qui l'utilise (*ad personam*). L'appel à la foi sera jugé comme fallacieux ou non selon que l'analyste partage ou non les croyances du locuteur.

Il s'ensuit que l'intervention normative est partisane. **Le métalangage est biaisé, les étiquettes simultanément nomment et évaluent, description et évaluation se confondent.**

5. Les schèmes dans les textes argumentatifs

La notion de type d'argument ancre l'étude de l'argumentation dans le concret de la parole argumentative. La capacité à identifier un argument d'autorité, un argument pragmatique, un argument hypothético-déductif fait partie des compétences indispensables à la fois à la production, à l'interprétation et à la critique du discours argumentatif, V. [Balisage](#).

Certains ouvrages, comme la *Somme théologique* de Thomas d'Aquin ou le texte de Montesquieu « De l'esclavage des nègres », sont entièrement descriptibles comme une succession dense et sèche d'arguments. **D'autres textes donnent une impression de fluidité difficilement réductible à des formes argumentatives.** Les schémas argumentatifs étant relativement sous-déterminés par les contenus langagiers, il existe parfois plusieurs possibilités d'analyse d'un même segment textuel, certaines invalidantes, d'autres non. Les considérations contextuelles, la reconstruction des implicites jouent alors un rôle crucial.

Cette indétermination ne doit pas systématiquement être retenue comme une mauvaise qualité de l'argumentation. On doit toujours se demander si on a affaire à un mauvais argumentateur ou à un virtuose de la pragmatique.

On peut comparer le texte argumentatif à une prairie naturelle, dont les plus belles fleurs correspondraient aux types d'arguments canoniques. Mais il faut aussi se demander de quoi est fait le tissu végétal de la prairie où vivent ces fleurs, s'intéresser, comme dirait Francis Ponge, à "La fabrique du pré", c'est-à-dire prendre en compte le fait qu'il y a de l'argumentation avant les arguments, non seulement dans les énoncés mais aussi dans toutes les opérations produisant l'énoncé, dans les prises de position qui engendrent la question, et, d'une façon générale, dans tous les actes et phénomènes sémiotiques dans lesquels s'insèrent les énoncés argumentatifs, V. [Schématisations](#).

6. Schème argumentatif et liaisons entre phrases

La notion de type d'argumentation se propose de capter la spécificité des enchaînements argumentatifs ; elle s'inscrit à ce titre dans la problématique de la [cohérence textuelle](#). Dans le discours, les transitions entre énoncés successifs s'effectuent selon des principes hétérogènes : un contenu qui en implique un autre, un champ sémantique qui développe son isotopie, une idée reçue qui en convoque une autre, des constructions syntaxiques qui, en parallèle ou en opposition, se complètent, des sonorités et des rythmes qui s'appellent et s'organisent en formes globales, etc. ; tous les plans linguistiques et encyclopédiques peuvent donner du liant aux suites d'énoncés.

Le progrès du discours n'est pas réductible à une série de connexions entre idées, réglées par une sorte de mathématique. Il reste soumis à la pression de la réalité et au surgissement d'événements que le locuteur ne contrôle pas ; s'il se tord le pied, si un événement imprévu survient dans son voisinage, le fil de son discours s'en trouve forcément brisé pour repartir sur des formes totalement nouvelles.

Dans tout discours, les idées se nouent parfois de façon étrange, comme le montrent les connecteurs *au fait*, ou *à propos*, qui marquent une rupture thématique. Lorsque les liaisons combinent syntagmes figés, calembours et coq à l'âne, l'enchaînement est dit sémantiquement incohérent, sans liaison, a pu être reçu comme un symptôme de l'égaré mental :

Une femme atteinte à soixante-huit ans, de folie maniaque pour la sixième fois, manifeste une grande activité d'esprit. [...] Un jour, elle s'exprime en ces termes : on dit que la vierge est folle ; on parle de la lier ; ce qui ne fait pas l'affaire des gens du département de l'Allier.

J.-B. M. Parchappe, *Symptomatologie de la folie* [1851][\[1\]](#)

En outre, même si l'on traite un discours où on peut s'attendre à trouver des liaisons Argument - Conclusion c'est-à-dire dans une situation argumentative, les connexions aux frontières de ce discours échappent aux topoï et sont gérées au moyen d'organisateur (ou planificateurs) méta-discursifs, comme, par exemple, l'annonce "*je proposerai quatre arguments*". Un argument tiré de l'observation peut coexister avec un argument tiré du livre saint, un calcul arithmétique et un argument par les contraires. Ce genre de succession suppose des sauts thématiques aux frontières des passages développant chacun de ces arguments, ainsi que de divers effets de liste ou phénomènes de coordination qui s'organisent sur un plan totalement différent de celui des schèmes argumentatifs.

Dans la [rhétorique argumentative](#) classique, ces problèmes d'organisation textuelle étaient rattachés à l'*elocutio* et à la *dispositio*.

[\[1\]](#) Cité par Jean Rigoli, *Lire le délire. Aliénation, rhétorique et littérature en France au 19e siècle*, Paris, Fayard, p. 230.

SCRIPT ARGUMENTATIF

Dans une question argumentative persistante, par exemple, *Faut-il légaliser la drogue ?* arguments et les contre-arguments répétés tendent à se figer et à se constituer en *scripts* (répertoires) dont les éléments deviennent les standards des débats qui reprennent cette question.

Certaines questions argumentatives peuvent se développer et se résorber lors de brefs épisodes qui ne laissent aucune trace affective ou mémorielle, par exemple :

Quand pouvons-nous aller chez nos amis ?

D'autres questions, privées ou publiques, restent ouvertes et peuvent se développer sur plusieurs épisodes plus ou moins corrélés.

Où allons-nous construire notre nouvelle maison ?

Les questions politiques, philosophiques et sociales, prises en charge professionnellement, ont une durée de vie indéterminée :

Faut-il légaliser la consommation des drogues douces ?

Faut-il réviser la Constitution ?

Les ordinateurs peuvent-ils penser ? [1]

Les animaux ont-ils conscience d'eux-mêmes ?

De telles questions argumentatives ouvertes attirent les arguments, les contre-arguments et les réfutations. Ces ensembles se stabilisent en *argumentaires* et *scripts argumentatifs*, qui peuvent être représentés sous forme de *cartes argumentatives*.

Ces scripts sont à la disposition des acteurs prenant position sur cette question, que ce soit dans le rôle de proposant ou celui d'opposant.

1. Argumentaire et ligne argumentative

Le mot *argumentaire* est utilisé pour désigner les argumentations proposées par une partie : « argumentaire d'un parti politique, argumentaire de vente ... » (Rey [1992], art. *Argument*, qui précise que le mot *argumentaire* est récent, 1960).

L'expression *ligne argumentative* peut être utilisée pour désigner un discours développant une série d'arguments co-orientés, ou l'ensemble des discours co-argumentés par différents locuteurs alliés au cours d'un débat.

2. Script

Le *script* argumentatif attaché à une question est constitué par l'ensemble des arguments et des réfutations standards mobilisés par l'une ou l'autre partie lorsque la question est débattue. Le script correspond à la conjonction des argumentaires des parties en présence.

Il peut varier avec le site argumentatif, en particulier selon qu'il s'agit d'un site privé ou public.

Le script argumentatif se développe avec l'état de la question argumentative. Il est susceptible d'être actualisé un nombre de fois indéterminé, sur une grande variété de sites. Il pré-existe et informe les discours argumentatifs concrets, dont il constitue un élément

déterminant, mais non unique. Il recueille les arguments **sur le fond** de la question, de façon relativement indépendante des circonstances spécifiques aux rencontres particulières. Il peut cependant inclure des caractéristiques génériques des intervenants dans le débat et des considérations sur les conditions dans lesquelles il se déroule.

L'argument "*la sécurité sociale est en crise*" fait partie de l'argumentaire *anti-immigration* ; sa réfutation "*vous manquez de générosité/ soyons généreux*" relève de l'argumentaire *pro-immigration*. Les deux font partie du script de la même question. Un argument visant la personne, comme "*et c'est vous qui portez des diamants qui osez nous parler de la crise de la sécurité sociale !*" ne fait pas partie du script, l'interlocuteur ne portant pas forcément de diamants. Mais le type d'attaque sur la personne attaché à une question figure dans le script.

Script et invention

La notion de script modifie traditionnelle selon laquelle les arguments sont "**inventés**", c'est-à-dire produits spontanément par le locuteur. Ils peuvent l'être dans certains cas, mais ils ne le sont pas forcément dans l'argumentation socio-politique, en philosophie, et dans toutes les disciplines ouvertes où il existe un **état de la question**. Dans ces domaines, le stock structuré d'arguments de base n'est pas trouvé mais *hérité*, fourni "clés en main". La créativité argumentative s'exerce sur cette base d'un tel **script ouvert**.

Le travail du locuteur consiste à prendre connaissance du script qui correspond à la question à laquelle il est confronté, puis à jouer sa partition, c'est-à-dire à sélectionner, mettre en parole, actualiser et amplifier les différents éléments de l'argumentaire auquel il s'intéresse, autrement dit à effectuer un parcours sur le script, et si possible, **à l'augmenter**.

Ce fait a des répercussions sur l'éducation à l'argumentation. Il valorise l'information préalable à la discussion, ainsi que les capacités d'expression et de style de l'argumentateur.

[1] Une fraction du script correspondant à cette question est disponible à l'adresse [http:// web.stanford.edu/~rhorn/a/topic/phil/artclISSAFigure1.pdf](http://web.stanford.edu/~rhorn/a/topic/phil/artclISSAFigure1.pdf) (29-09-2013).

Fallacie *SECUNDUM QUID*

ou fallacie d'OMISSION DES RESTRICTIONS LINGUISTIQUES PERTINENTES

L'étiquette “fallacie d'omission des restrictions linguistiques pertinentes” cherche à rendre la définition latine “*fallacia a dicto secundum quid ad dictum simpliciter*” soit

fallacie par laquelle on passe d'une affirmation restreinte (*a dicto secundum quid*) à une affirmation absolue, (*ad dictum simpliciter*).

dictum, “parole, mot”

secundum quid, “derrière quelque chose” marque la *dépendance*

simpliciter, “simplement, isolément, séparément”, d'où *absolument*.

La préposition **a** marque le point de départ, *l'affirmation originelle*, et la préposition **ad** le point d'arrivée, *l'affirmation transformée*.

L'étiquette “fallacie *secundum quid*” est détachée de cette définition. Elle reprend le point fondamental, l'idée de *termes liés, conditionnés*, inséparables d'une construction plus ample. Supposons que la séance se soit mal terminée pour Pierre, et qu'il soit *sorti de la pièce*. On peut rapporter cet épisode en disant (1) “*Pierre a pris la porte*”. Dans les circonstances normales de la conversation, on ne peut ni inférer ni comprendre que (b) “*Pierre a pris quelque chose*”, et demander (c) “*qu'est-ce qu'il a pris ?*”. Dans l'expression figée *pris la porte*, pris est utilisé *secundum quid*, dans (b) et (c) il est utilisé *simpliciter*, dans son sens le plus courant.

Cette fallacie fait partie de la liste originelle des fallacies dressée par Aristote, qui la considère comme une fallacie hors du langage. Il s'agit de distinguer « si une expression est employée au sens absolu ou sous un certain aspect excluant son sens propre », car la fallacie survient,

quand une expression employée particulièrement est prise comme employée absolument. Tel est l'argument* : *Si le non-être est objet d'opinion, le non-être est.*

(*) “comme c'est le cas dans l'argument suivant”

Aristote, R. S., 5, 166b35 ; p. 15

De cet argument, on tire la conclusion suivante : [**Si tu dis que le non-être est objet d'opinion, alors tu dis que le non-être est.**].

— Dans cette argumentation, l'**argument** proprement dit est « *le non-être est objet d'opinion* », en d'autres termes, “certaines personnes défendent des opinions au sujet de *ce qui n'est pas*, de *ce qui n'existe pas*, du *néant*”. C'est un énoncé sémantiquement complet, syntaxiquement intégré, correspondant à un acte de parole unique, et qui se trouve être vrai.

— On tire de cet argument **la conclusion** que « *le non-être est* ». Cette conclusion est construite en soustrayant de l'énoncé argument le segment “*objet d'opinion*”. L'énoncé est relu comme suit “[Si tu dis que *le non être est objet d'opinion*, alors tu dis que *le non être est*]”.

Cette argumentation est un sophisme. Dans l'argument, *est* est un pur support de la prédication, dont tout le contenu sémantique est donné par l'attribut “objet d'opinion”. Dans la rude terminologie utilisée dans la traduction, *est* est employé *secundum quid*, en dépendance de “objet d'opinion”. Dans le second énoncé, *est* est employé *absolument*, comme prédicat d'existence.

Radicalisation de la position citée par suppression des limites qu'elle s'imposait

Dans des cas moins sophistiqués, la manipulation permet de radicaliser les affirmations de l'adversaire par suppression des qualifications qui restreignaient la portée de l'affirmation originelle. Ce qui avait été affirmé *sous réserve*, dans un contexte particulier, avec des intentions bien précises est radicalisé :

- L dit : “En temps de pandémie, il est nécessaire de restreindre la liberté de circulation”
- Première reprise : Il a dit qu'il fallait restreindre la liberté de circulation.
- Autre reprise : Il a dit qu'il fallait restreindre les libertés.

À l'accusation de raisonnement manipulateur, on répond en disant que l'intention de ceux qui restreignent la liberté de circulation en temps de pandémie est de restreindre la liberté de circulation en général, pour, dans une troisième phase, restreindre les libertés tout court, V. [Mobiles](#)

Inversion de l'orientation argumentative de la position citée

La manœuvre est particulièrement vicieuse lorsqu'elle fait prendre en charge par un locuteur ce qu'il avait fait dire à un énonciateur auquel il ne s'identifiait pas, autrement dit, on lui fait prendre en charge ce qu'il n'avait admis qu'à titre de concession :

Premier Ministre PM : — 1. La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais 2. elle doit en prendre sa part. (Notre numérotation)

Reprise par un opposant politique O : — Comme le dit notre Premier Ministre, “La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde.”

Dans l'affirmation **P1**, le **PM** cite une position politique, soutenue par des énonciateurs non précisés, qui, reformulée de son point de vue, donne “La France peut accueillir toute la misère du monde”, et, il rejette cette position.

Son adversaire **O** cite **1.** sans le lier à **2.**, qui préconise un accueil des réfugiés. **O** préconise la fermeture des frontières, se fait un allié du Premier Ministre qui en fait rejette cette position de fermeture.

Alors que le **PM** citait le propos **1.** pour le rejeter, **O** le lui fait prendre en charge.

Dans un contexte d'opposition politique radicale ou d'interrogatoire policier, tous les coups capables de déstabiliser l'interlocuteur sont permis, et il vaut mieux éviter de parler polyphoniquement, ou par antiphrase.

1.4 Omission du contexte non linguistique du dire

Dans les cas précédents, la manipulation portait sur des énoncés extraits de leurs contextes linguistiques explicites, effaçant ainsi les limites qui fixaient expressément la portée de ce qui avait été originellement dit.

Il est également possible de déformer un discours en le sortant de son contexte d'énonciation ; la déformation porte non plus sur le dit, sur ce qui a été dit, mais sur le dire, sur l'état du

monde auquel s'appliquait le discours. Comme les circonstances peuvent rendre vraie ou fausse une affirmation empirique, il est toujours possible de la ridiculiser en la sortant de son contexte :

- L1 : *Il fait vraiment beau temps !* (Dit le matin, alors qu'il fait beau).
L2 : *Ah ah il fait vraiment beau* (dit avec *ironie* le lendemain, alors qu'il pleut).
-

Argument du SENS STRICT

Le principe de l'application stricte interdit de restreindre ou d'élargir les dispositions de la loi ou du règlement ; elles doivent être **interprétées littéralement**, *stricto sensu*, à la lettre [1]. On peut y voir un cas particulier du principe “*on n'interprète pas ce qui est clair*”. V. [Topique juridique](#).

Si l'âge légal du vote est de 18 ans, alors on ne peut pas interdire à quelqu'un de voter le jour de son anniversaire parce qu'il a “à peine” 18 ans, ni le lui permettre la veille de son anniversaire parce qu'il a “presque” 18 ans. Or :

il a presque 18 ans est linguistiquement co-orienté avec *il a 18 ans* ;

il a à peine 18 ans est linguistiquement co-orienté avec *il n'a pas 18 ans*.

Le principe d'interprétation *stricto sensu* annule ces co-orientations. La règle établit des seuils, et admet des effets de seuil alors que *presque* et *à peine* les effacent. V. [Orientation](#) ; [Morphème argumentatif](#).

Le principe de la *généralité de la loi* pose que la loi doit être appliquée à tous les cas concrets qu'elle recouvre. Le principe du *sens strict* pose qu'elle doit être appliquée selon son sens évident à tous ces cas.

Sur l'opposition “*stricto sensu*” ou sens strict, sens littéral, *ad litteram*, *ad orationem* vs. “*lato sensu*” ou sens large, sens interprété, voir Argumentation fondée sur la [Lettre](#) du discours.

[1] Lat. arg. *a ratione legis stricta ; stricta lege; stricto sensu*, vs. *lato sensu*, “au sens large”.
Lat. *ratio*, “raison” ; *lex*, “loi” ; *strictus*, “serré, étroit” ; *sensu* “sens”.

Argumentations en SÉRIE

1. Définition

L'argumentation *en série* est une argumentation où les conclusions obtenues sont immédiatement réutilisées comme arguments pour une nouvelle conclusion, jusqu'à une conclusion ultime. En logique, elle correspond au polysyllogisme, suite de syllogismes tel que la conclusion de l'un sert de prémisses au suivant. Il s'agit d'une forme particulière de sorite ("tas").

L'argumentation *en chaîne* ou *en série* (ang. *serial argumentation*, Beardsley 1975, cité in Wreen 1999, p. 886) est également appelée argumentation *subordonnée* (*subordinate argumentation*, Eemeren et Grootendorst 1992). Elle est connue traditionnellement sous le nom de *polysyllogisme* ou de *sorite*.

L'argumentation en série se schématise comme suit :

$$\text{Arg}_1 \Rightarrow \text{Concl}_1 = \text{Arg}_2 \Rightarrow \text{Concl}_2 = \text{Arg}_3 \Rightarrow \dots \Rightarrow \text{Concl}_n$$

Les argumentations élémentaires composant l'argumentation en série peuvent exploiter n'importe quel type d'argument, et avoir une structure d'argumentation *simple*, *convergente* ou *liée*.

Dans le cas d'une chaîne où chaque argumentation conclut par défaut, il y a un affaiblissement des conclusions au fur et à mesure que l'on tire de nouvelles conclusions sur la base des conclusions précédentes. Dans ces séries, tout se passe comme si les poids des réfutations potentielles (*Rebuttal*, V. Modèle de Toulmin) allaient s'accumulant jusqu'à la rupture de la chaîne. C'est ce qui fait sans doute la principale faiblesse du raisonnement par défaut.

Argumentation en série et argumentation convergente

Certaines argumentations peuvent être représentées comme des argumentations en série ou des argumentations convergentes. L'exemple suivant est inspiré de Bassham (2003, p. 72) :

Pierre est têtu, c'est un Taureau, il ne saura pas négocier.

(I) Première reconstruction, une argumentation en série

Pierre est Taureau, DONC il est têtu, DONC il ne saura pas négocier.

Pierre est têtu, (EN EFFET, PUISQUE...) c'est un taureau ; il ne saura pas négocier.

(A) Première argumentation (1) *Pierre est Taureau, DONC (2) il est têtu.*

(A.i) : Définition technique de "être un Taureau" :

« [Le Taureau] reste sur ses positions sans accepter d'en changer » [1]

(A.ii) : Instanciation de la définition et conclusion :

« Pierre reste sur ses positions sans accepter d'en changer ».

(A.iii) : Définition lexicale de *têtu* :

« B.1a Qui est obstinément attaché à ses opinions, à ses décisions ; qui est insensible aux raisons, aux arguments qu'on lui oppose. » (TLFi, *Têtu*)

(A.iv) : (A.i) et (A.iii) sont dans une relation de paraphrase.

(A.v) : Conclusion, par substitution du défini (*têtu*) à la définition, (2) *Pierre est têtu*.

(B) Seconde argumentation, (2) *Pierre est têtu*, DONC (3) *il ne saura pas négocier*

(B.i) : Définition technique de *négociation* :

« [La *négociation*] implique la confrontation d'intérêts incompatibles sur divers points (de *négociation*) que chaque interlocuteur va tenter de rendre compatibles par un jeu de concessions mutuelles » (Wikipedia, *Conciliation*, 20 – 09 – 2013).

(B.ii) : « *Être têtu* » (v. A.iii) et rentrer dans « un jeu de concessions mutuelles » sont des [contraires](#).

(B.iii) : On ne peut pas affirmer les contraires d'un même sujet, Pierre.

(B.iv) : Conclusion : (3) *Pierre ne saura pas négocier*.

On a donc affaire à une argumentation en série :

$$\text{Arg}_1 \Rightarrow [\text{Concl}_1 = \text{Arg}_2] \Rightarrow \text{Concl}_2$$

(II) Seconde reconstruction, deux arguments convergent vers la même conclusion

(C) Première argumentation, (1) *Pierre est un Taureau*, (3) *il ne saura pas négocier*
ou bien :

(C.i) : Les deux définitions techniques (A.i) et (B.i) sont en relation de contrariété.

(C.ii) : On ne peut pas affirmer les contraires d'un même sujet, Pierre.

(C.iii) : Conclusion : (3) *Pierre ne saura pas négocier*.

ou bien :

(C.i') Définition technique : « le négociateur doit demeurer souple, calme, et faire preuve de sang-froid »[\[2\]](#)

(C.ii') « [la *promptitude du Taureau*] à accumuler aussi bien les sentiments et les rancunes le rend capable de fortes colères » [\[3\]](#)

(C.iii') C.i') et C.ii') sont des contraires.

(C.iv') On ne peut pas affirmer les contraires d'un même sujet, Pierre.

(C.v) Conclusion : (3) *Pierre ne saura pas négocier*.

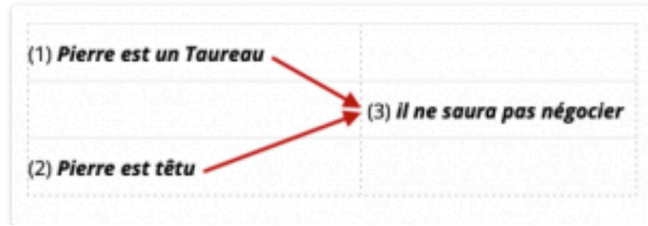
(D) Seconde argumentation, (2) *Pierre est têtu*, (3) *il ne saura pas négocier* :

(D.i) : (A.iii) et (B.i) sont des contraires, voir (B.ii).

(D.ii) : On ne peut pas affirmer les contraires d'un même sujet, Pierre.

(D.iii) : Conclusion : (3) *Pierre ne saura pas négocier*.

On a maintenant affaire à deux argumentations *convergentes*, qui soutiennent la même conclusion :



On peut également penser que le second énoncé “*Pierre est têtu*” ne fait qu’expliciter le premier énoncé “*Pierre est Taureau*”, et qu’il n’y a finalement qu’un seul et même argument dans cette argumentation.

SERMENT

1. Promesse

La promesse est une obligation librement contractée de faire quelque chose dans le futur. Dans le langage ordinaire, la promesse est un simple renforcement du dire ;
Je viendrai => il m'a dit qu'il viendrait
Je te promets de venir => il m'a promis de venir.

La promesse reçue est une bonne raison pour l'interlocuteur de croire en sa réalisation (Walton, V. [Typologie Contemporaines](#)).

Si Pierre a dit / promis à Paul de passer vers 8 h, alors a l'obligation "d'y aller". Cette obligation constitue à elle seule une bonne raison ; "On a promis d'y aller, on y va".
Si Pierre a dit / promis à Paul de passer vers 8 h, alors Paul a une bonne raison de croire que Pierre passera vers 8 h, d'attendre Paul vers 8 h, etc.

La promesse correspond au serment dit *promissoire*. Le serment *purgatoire* porte sur le passé et permet de se disculper d'une accusation, même hors de tout cadre juridique : "j'ai pas fait ça, je te jure / je te promets que je l'ai pas fait".

2. Serment dans la rhétorique ancienne

Le serment dont il est question dans la rhétorique ancienne est le [serment judiciaire](#), V. [Preuves "techniques" et "non techniques"](#).

Prêté dans les formes requises devant le tribunal, il appelle les puissances surnaturelles à garantir la vérité de ce qui est affirmé sous serment. Il a en conséquence la valeur d'une [preuve absolue ou décisoire](#), devant emporter la décision. Le faux serment appelle la colère des Dieux.

Le serment *décisoire* certifie la vérité d'une déclaration, comme l'[ordalie](#) certifie l'innocence d'une personne :

À l'origine, le serment probatoire et décisoire ne se distingue pas de l'ordalie ou jugement de Dieu : l'ordalie est un serment en action ; le serment, une ordalie en parole. (*Ibid.*, p. 762, col.2)

Le serment certifie la véracité du [témoignage](#), qui est réservé aux citoyens. Le mot *témoignage* lui-même contient peut-être une trace du serment qui le fonde. *Témoignage* vient du latin *testimōnĭum*. Le mot latin *testis* est donné par Gaffiot comme homonyme entre "1. Témoin ; 2. Testicule". Un lien entre les deux sens est peut-être fourni par le fait que le serment validant le témoignage aurait été accompagné d'un geste du témoin sur ses testicules. La *Genèse* mentionne métonymiquement, un tel geste lors de la prestation de serment *promissoire*, mais sur *la personne à qui on prête serment* (ici, Abraham), non pas *sur celle qui prête serment* (ici, le serviteur) :

² Abraham dit à son plus ancien serviteur, [...] : « Mets ta main sous ma cuisse ³ et je vais te faire jurer au nom de l'Éternel, [...]

⁹ Le serviteur mit sa main sous la cuisse de son seigneur Abraham et lui jura de se conformer à ces paroles. [1]

3. Serment, charge de la preuve et présomption d'innocence

Dans le droit ancien, toute la procédure judiciaire est sous le signe du serment. Le juge, les orateurs, les parties prêtent serment, les témoins sont liés par le serment prêté par leur partie :

Dans le droit primitif, le serment des parties et celui des témoins se confondent presque, parce que les témoins se déclarent toujours pour l'une ou l'autre partie. Ils ne déposent pas sur ce qu'ils savent ; ils manifestent leurs préférences. Ils le font ouvertement, solennellement. Parents ou amis, ce sont des partisans assermentés, des cojureurs. (Darembert & Saglio, *Jusjurandum*, p. 765, col. 1)

Toutes les preuves apportées par la “technique rhétorique” sont développées sur ce fond de témoignages et de serments supposés constituer des preuves absolues et décider de l'issue du procès. Mais la force même du serment fait sa faiblesse : c'est un instrument *trop puissant*, que le droit a dû restreindre :

Les législateurs recherchèrent avec soin lequel des deux adversaires devait avoir un droit de préférence exclusive pour le serment ou, si on les faisait jurer tous les deux, lequel devait avoir un droit de priorité et être cru sur son serment. Le meilleur exemple de cette évolution est la loi de Gortyne. Le juge y doit juger d'après le serment de la partie dans des cas formellement déterminés lorsque la preuve ordinaire par témoignage est inapplicable ou insuffisante. Tantôt un seul des adversaires est obligé ou admis à prêter serment ; tantôt ils peuvent y être autorisés tous les deux, mais [...] le plus souvent, le défendeur jure seul ou a l'avantage du serment privilégié. La règle, d'où l'on ne s'écarte que dans des circonstances spéciales, c'est encore la prestation du serment par le défendeur. (*Ibid.*, p. 763, col. 1)

Le serment étant *libératoire*, chacune des parties serait sans doute heureuse de pouvoir prêter serment. Le juge doit donc arbitrer, c'est-à-dire *déférer le serment*, à la partie à laquelle il accorde de fait la possibilité de se disculper. En Grèce ancienne, le serment était déféré préférentiellement au *défenseur*, ce qui est une façon de lui accorder une *présomption d'innocence*, et de faire peser sur l'accusateur le poids de la *charge de la preuve*. En déférant le serment au défendeur, le juge manifeste que l'accusateur n'a pas réussi à apporter la preuve incontestable de son accusation.

En pratique, le serment est déféré au défendeur pour suppléer à cette insuffisance des preuves apportées par l'accusateur. De décisive, le serment devient simplement *supplétoire*. Il s'ensuit que si la partie à qui le serment est déféré refuse de prêter serment, son refus sera considéré comme un aveu de culpabilité.

V. Force d'un argument

[1] Genèse 24, 2 et 24, 9, trad. Segond. <https://sainte bible.com/lsg/genesis/24.htm>

SILENCE

On peut distinguer **deux statuts du silence** en argumentation, selon qu'il est intentionnel ou non intentionnel.

— Silence non intentionnel : absence d'information

Cette absence d'information peut être exploitée par un argument classique du silence (§1). Dans un texte juridique, le silence de la loi constitue une lacune (§2)

— Silence stratégique : choix du silence

“Silence” a ici son sens de base, “*ne rien dire*” ; ce silence est *audible*, qu'il s'agisse du silence de l'accusé (§4) ou du silence du participant ratifié à une discussion (§5)

Les médias n'étant pas supposé inventer des faits, ils font normalement silence sur les faits qui n'existent pas ; leur silence sur un fait notoire attesté relève du silence stratégique (intentionnel) (§3).

1. Argument du silence du texte

L'argument du silence [1] est invoqué dans le cadre d'une recherche d'une personne ou d'un événement à travers un texte (ou un corpus de textes).

- On montre que le texte interrogé est cohérent et pertinent pour la recherche
- On montre que l'événement recherché devrait logiquement y être mentionné
- Or le textes ne mentionnent pas cet événement
- On conclut que l'événement lui-même n'a jamais eu lieu.

L'argument du silence dit que si les chroniqueurs ne mentionnent pas tel fait qui aurait dû attirer leur attention, c'est que ce fait ne s'est pas produit. Y a-t-il eu une tempête dévastatrice dans la région au cours d'une période donnée ? Les chroniqueurs, relèvent en principe tous les faits marquants de leur époque. Si un tel fait s'était produit, ils l'auraient mentionné (*a fortiori*, s'ils mentionnent des faits d'importance moindre). Or ils ne disent rien à ce sujet. Donc il n'y a pas eu de tempête dévastatrice pendant la période considérée.

La valeur de l'argument dépend de la quantité, de la qualité et de la pertinence de la documentation consultée dont on dispose pour l'époque concernée. L'argument se renforce considérablement si on sait que les chroniqueurs notent régulièrement les événements atmosphériques.

Dans l'exemple suivant, l'argument du *silence des historiographes* a tout son poids :

Metz est peut-être la seule ville où les croisés n'aient pas trempé leurs mains dans le sang des Juifs. Louis le Jeune, partant pour la Palestine, y assembla son armée, et cependant, il n'est pas dit qu'ils y aient reçu aucun outrage. Le silence de l'Histoire à cet égard vaut une preuve positive, si l'on considère que Metz avait alors des historiographes.

Abbé Grégoire, *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*, 1789. [2]

L'argument du silence est explicitement invoqué. La **prolepse** « *si l'on considère que Metz avait alors des historiographes* » répond à l'objection possible “*Mais y avait-il des historiographes à Metz à l'époque ?*”.

Dans ce cas, c'est la lecture de l'interprète qui produit le silence dont il tire argument. Ce silence n'est pas "audible", le texte n'a pas choisi de rester silencieux.

L'argument sur l'ignorance affirme que puisqu'on ne peut pas prouver **P**, alors je dois admettre que **non P**.

L'argument du silence affirme que si le texte ne parle pas de **P**, alors **non P**. Dans le premier cas, il s'agit de *savoir*, dans le second, *d'information*.

1.1 Objection à l'argument du silence

On objecte à l'argument du silence que si tel fait n'est pas mentionné, c'est peut-être parce qu'il est courant et sans intérêt pour le texte considéré.

On répond ainsi à l'argument du silence par *l'argument du chameau* : on ne parle pas de chameau dans le Coran. Donc il n'y avait pas de chameaux dans l'Arabie du VII^e siècle, ce qui est absurde. La réfutation est belle, mais on parle de chameaux dans le Coran.



[Les chameaux et le Coran : Gagnier, Gibbon, Borges et les autres](#)

Dans son principe, l'objection est valide, et elle serait sans doute mieux illustrée par l'exemple suivant :

Le livre *L'histoire de Belgique pour les nuls* ne parle pas de frites.
Donc, les Belges n'ont jamais connu les frites. [\[3\]](#)

L'argument du silence est un argument indirect, qui ne peut être utilisé que par défaut, en l'absence de preuves ou d'informations directes.

1.2 Argument du silence et datation des événements

Les historiens utilisent l'argument du silence pour établir la datation relative des événements historiques, par exemple la date de publication d'un texte.

Pour être mentionné dans un document, le texte a dû être publié : la date de la mention la plus ancienne de ce texte fixe la limite *supérieure* (*terminus ad quem*) de la période où il a été publié.

On peut parfois utiliser l'argument du silence. Marie de France a écrit les *Lais* (poèmes dont le thème est l'amour courtois) vers la fin du XII^e siècle. Peut-on préciser la date ? L'éditeur des *Lais* raisonne comme suit (d'après Rychner, 1978 [\[4\]](#)) :

- 1) « Pour dater plus précisément les *Lais*, on les situe par rapport aux autres œuvres de l'époque ».
- 2) Pour ce faire, Rychner s'appuie sur « un argument *ex silentio*, que l'on invoquera avec prudence, mais qu'il serait faux de négliger. »
- 3) « On ne relève chez Marie aucune trace certaine de la lecture de Chrétien de Troyes », auteur du roman courtois *Eneas*, publié en 1178.
- 4) « Or, j'ai peine à imaginer, pour ma part, que, l'ayant lu, elle eût pu rester si complètement elle-même et tellement différente de lui, dans son "écriture" comme dans son inspiration générale. »
- 5) Conclusion : les *Lais* doivent avoir été écrits avant 1178.

Le point 4. répond à l'objection “*Mais Christine de Pisan n'était pas intéressée par Chrétien de Troyes*”.

2. Argument du silence de la loi

Alors que le texte du commentateur évoqué au §1 était impeccable, le texte de la loi est dit lacunaire. L'argument du silence de la loi est avancé par un juge pour motiver un refus de juger tel acte, en arguant que le Code des lois ne contient aucun article qui lui soit applicable. L'argument du silence est récusé par un méta-principe qui impose au tribunal *l'obligation de juger*, sous peine de commettre un *déni de justice* :

Le juge qui refusera de juger, sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi, pourra être poursuivi comme coupable de déni de justice.

Dalloz, *Prohibition du déni de justice*.[\[6\]](#)

L'institution répond donc à l'argument du *silence de la loi* par l'argument de la *nécessité de l'interprétation*, c'est-à-dire par l'obligation faite au juge de trouver dans le corpus de lois existant un article applicable au cas qui lui est soumis.

3. Silence des médias

Un texte informationnel est dit “silencieux” à propos d'un événement s'il ne le mentionne pas alors qu'il pourrait intéresser son lectorat. Ce silence peut être intentionnel ou stratégique. À propos d'une information reçue provenant d'une source quelconque :

— *Tiens ! Je n'ai rien vu sur X / Le journal n'en parle pas.*

3.1 Silence non intentionnel

L'argument du silence des médias dit que telle chose — ce dont on parle, ce dont parle la rumeur —, n'a pas dû se produire puisque les médias n'en parlent pas.

C'est une variante de l'argument du silence classique. Les médias n'étant pas supposés inventer des faits, ils font normalement silence sur les faits qui n'existent pas.

L'argument du silence fonctionne de façon routinière si l'événement est un fait divers ; les médias ne disent rien de l'accident qui a tant ému le voisinage parce qu'il n'y a jamais eu d'accident.

Mais pour savoir que les médias n'en parlent pas, il faut bien en avoir entendu parler. L'information sur la fausse agression apparaît lorsque la rumeur est démentie.

Dans le cas précédent, *le silence de la loi* correspond à une lacune de la loi. Ici, *le silence des médias* ne constitue pas une lacune de l'information.

3.2 Silence intentionnel

Mais si le fait est attesté et socialement ou politiquement exploitable, alors on déduit plutôt qu'il constitue une lacune suspecte dans l'information et que ce silence est une manipulation stratégique de l'information.

Les médias sont silencieux sur tel point

— Parce qu'ils sont censurés par leur actionnaire principal ; par le pouvoir en place

— Parce qu'ils sont des partenaires actifs du Système qui ne veut pas qu'on parle de ça ; ils entrent dans le vaste complot qui nous manipule et Satan conduit le bal.

Ce silence relève de la dissimulation, du mensonge par omission. Le silence est alors considéré comme un silence “assourdissant”, l'adjectif soulignant le fait que l'omission est intentionnelle. On entre alors dans le processus des dénégations et des démentis, et de leurs paradoxes.

4. Argument du silence de l'accusé et droit au silence

Appliqué au cas du prévenu interrogé qui refuse de répondre, l'adage courant “*qui ne dit mot consent*” pousse à **interpréter le silence de l'accusé comme un aveu de culpabilité** (V. [Ignorance](#)).

Cette inférence est bloquée par un principe légal, **le droit de se taire**, qui « découle du principe de présomption d'innocence », selon lequel c'est l'accusation qui doit prouver la culpabilité. [5]

Il s'ensuit que l'accusé n'a pas à collaborer à la recherche de la vérité, qu'il a le droit de se taire et de ne pas contribuer à sa propre incrimination (Daloz, *Droit de se taire* [6])

5. Silence d'un participant ratifié

Dans une interaction argumentative où tous les participants ratifiés ont les mêmes droits à la parole, un participant peut néanmoins persister à garder le silence.

Ce silence pleinement audible par les autres participants peut être sans lien avec la discussion (*j'ai un énorme mal de tête*) ou être un acte sémiotique intentionnel

— de rejet de la discussion : *J'en ai marre de ces débats*

— de réfutation visant la question discutée, V. [Tranquillité](#) :

Je n'interviens pas parce que :

— *Nous n'avons pas à / je ne veux pas discuter de cela ici, maintenant, avec toi...*

— *Tout cela est résolu de façon satisfaisante depuis longtemps.*

— *Mon opinion est faite, et je n'ai pas l'intention de revenir sur ce sujet.*

[1] [Lat. argument a silentio ou ex silentio, du latin silentio, “silence”. Ang. from silence.](#)

[2] Abbé [Henri Jean-Baptiste] Grégoire, *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*. Préface de R. Badinter. Paris, Stock, 1989, note p. 179.

[3] Je dois cet exemple à Michel Goldberg, qui m'a signalé que le *Dictionnaire* (2016) reproduisait l'erreur traditionnelle des chameaux et du Coran.

[4] Jean Rychner, Introduction aux *Lais de Marie de France*, Paris, Champion, 1978, p. X-XI

[5] <https://actu.dalloz-etudiant.fr/focus-sur/article/le-droit-de-se-taire-en-droit-penal/h/1bc5e68a0f69dab55c8216f26a7de43d.html> (15-10-21).

[6] <https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/prohibition-du-deni-de-justice-le-juge-ne-peut-echapper-a-levaluation-du-dommage/h/aade02cd02164fc021451a46b67f768b.html> (15-10-21)

SITE argumentatif

Un site argumentatif est un site dédié à l'argumentation, dont les règles organisent, protègent et favorisent le développement des positions des participants.

Certaines questions argumentatives se résolvent en un temps relativement bref (“*qui va sortir la poubelle ?*”) ; d’autres ne peuvent pas se résoudre aussi facilement sur le seul plan privé, et sont portées devant des institutions spécialisées. Un *site* ou *espace argumentatif* est un lieu plus ou moins dédié et institutionnalisé, où sont débattues des questions argumentatives, en fonction des normes et usages d’une culture et de ses institutions.

Les interventions qui se déroulent sur un tel site sont planifiées notamment par les conventions qui caractérisent le site, en tout premier lieu la codification spécifique des tours et des droits à la parole. Ces [règles](#) donnent un sens et une cohérence à l’expression *rationalité locale*. Cette approche située permet de dépasser une vision idéalisée de l’argumentation comme exercice soumis aux seules lois de la raison dialectique, réglant les échanges verbaux entre deux acteurs artificiellement a-socialisés, V. [Rôles](#).

La question cruciale de la charge de la preuve est liée non seulement à l’état de l’opinion générale (la doxa) au moment de la discussion, mais aussi au site où se tient la discussion, V. [Charge de la preuve](#).

Les tribunaux et les assemblées politiques peuvent être considérés comme des forums typiques. Il existe bien d’autres forums, marchés et foires aux arguments, où les points de vue s’expriment, se confrontent et s’ajustent, où se construit la démocratie des échanges quotidiens. Soit la dispute sur la légalisation de la drogue en France ; elle peut être agitée en des lieux aussi divers que le compartiment de métro, la table familiale, le bistrot du coin, les médias, la salle polyvalente, la salle du parti où est mise au point la position officielle, la commission des lois, l’Assemblée nationale, etc. Certains de ces forums ont un pouvoir décisionnaire, d’autres non, et visent plutôt l’amplification du débat que sa clôture.

1. Des sites argumentatifs dédiés

Le texte suivant est extrait d’un discours prononcé par Alfredo Cristiani en 2002. Alfredo Cristiani a été Président du Salvador de 1989 à 1994. Sous sa présidence ont été signés les accords de paix de Chapultepec, qui mettaient fin, en 1992, à la guerre civile entre l’extrême droite et la guérilla marxiste qui durait depuis 1980. Son discours de 2002 a été prononcé à l’occasion du dixième anniversaire de la signature de ces accords. Il souligne le rôle crucial pour la vie démocratique de l’existence d’espaces dédiés à la discussion argumentée.

On ne peut pas comprendre l’importance de ce qui s’est passé au Salvador si on se limite au passé récent. La crise qui a emporté la nation salvadorienne au cours de la dernière décennie n’est pas surgie du néant, pas plus qu’elle n’a été le fruit de volontés isolées. Cette crise si douloureuse et tragique a d’anciennes et profondes racines sociales, politiques, économiques et culturelles. Par le passé, une des failles pernicieuses de notre forme de vie nationale fut *l’inexistence ou l’insuffisance des espaces et des mécanismes nécessaires pour permettre le libre jeu des idées, le développement naturel des différents projets politiques qui découlent de la liberté de penser et d’agir, en bref, l’absence d’un véritable cadre de vie démocratique.*

Discours d’Alfredo Cristiani pour la cérémonie anniversaire de la signature des Accords de paix^[1] ; (nous soulignons).

2. Dialectique au bord de l’Illis

Les échanges ayant lieu sur les sites argumentatifs publics sont forcément marqués par la forte implication des participants, V. [Émotion](#). Selon Platon, le discours sophistique règne sur les forums publics et les lieux institutionnels, en particulier sur le tribunal et l'assemblée, dominés par les sophistes professionnels.

C'est pourquoi l'interaction dialectique socratique, orientée uniquement par la recherche de la vérité, se déroule dans un lieu argumentatif très particulier et désocialisé, dans le cadre typique d'un *locus amœnus* un lieu et un moment parfaits : une journée chaude, un ruisseau, un arbre, une brise légère et de l'herbe pour s'allonger.

Phèdre : Mais où veux-tu que nous allions asseoir pour faire cette lecture [du discours de Ly-sias] ?

Socrate : Tournons par ici et descendons l'Ilissos ; nous nous assoirons tranquillement à l'en-droit qui nous plaira.

Phèdre : J'ai bien fait, je vois, de venir pieds nus ; pour toi, tu l'es toujours, ainsi nous pourrons très bien entrer dans l'eau et nous baigner les pieds, ce qui ne sera pas désagréable, surtout en cette saison, à cette heure.

Socrate : Avance donc, et cherche en même temps un endroit pour nous asseoir.

Phèdre : Vois-tu là-bas ce platane si élevé ?

Socrate : Eh bien ! *Phèdre* : Il y a là de l'ombre, une brise légère et du gazon pour nous asseoir ou, si nous voulons, pour nous coucher.

Socrate : Avance donc !

Phèdre : Dis-moi, Socrate, n'est-ce pas ici près, au bord de l'Ilissos, que Borée enleva, dit-on, Orythye ?

Socrate : On le dit.

Phèdre : N'est-ce donc pas ici ? Ce mince courant paraît si charmant, si pur, si transparent, et ses bords sont si propices aux ébats des jeunes filles !

Platon, *Phèdre*, II, 228b-229c, *Le Banquet. Phèdre* ; Chambry, p. 87-88.

[1] <http://www.elsalvador.com/noticias/especiales/acuerdosdepaz2002/nota18.html> (20-09-2013)

SOPHISME, SOPHISTE

On parle de sophismes et de sophistes dans deux contextes bien distincts, en philosophie et dans le discours ordinaire. Les sophistes historiques sont des philosophes grecs qui ont amené les locuteurs ordinaires à affronter les paradoxes de l'expression ordinaires. Dans le langage contemporain, un sophisme est un raisonnement fallacieux ouvertement absurde destiné à tromper l'interlocuteur.

1. Les sophistes historiques

Les *sophistes historiques* représentent la première école de mise en pratique d'une réflexion sur le langage dans l'interaction sociale. Au moyen d'interventions discursives appelées *sophismes*, les sophistes déstabilisent les représentations courantes sur le langage, mettent en avant son arbitraire au sens saussurien, ce qui est une provocation pour les locuteurs ordinaires pour qui le langage est transparent et non problématique.

Ces discours ont moins l'intention de tromper que de mettre leurs interlocuteurs face aux paradoxes de l'expression telle qu'on la pratique couramment.

Dans l'*Euthydème*, Platon met en scène Socrate en train d'examiner les raisonnements que le sophiste Dionysodore propose à son naïf interlocuteur, Ctésippe, dont le suivant est un exemple.

- Dis-moi en effet : tu as un chien ?
 - Oui, et très méchant, dit Ctésippe.
 - A-t-il des petits ?
 - Oui, et aussi méchants que lui.
 - Le chien n'est-il pas leur père ?
 - Je l'ai vu de mes yeux, répondit-il, couvrir la chienne.
 - Eh bien, le chien n'est-il pas à toi ?
 - Certainement, dit-il.
 - Donc, il est père et à toi, en sorte que ce chien devient ton père, et toi frère des petits chiens.
- Platon, *Euthydème*. [1] XXIV, 298a-299d ; Chambry, Paris, Garnier. p. 141-142.

Il est évident que ce discours n'est pas fait pour convaincre Ctésippe qu'il est fils et frère de chien. Le discours sophistique ne trompe pas ses auditeurs, il les plonge dans le désarroi ou la fureur.

Les problèmes proposés par les sophistes, comme le *paradoxe du menteur* ou le *paradoxe du tas (sorite)* restent ouverts, De même, la question éthique des premiers devoirs de l'homme reste ouverte : sont-ils définis par la société ou directement dans une négociation de personne à personne ?

[Antiphon le sophiste affirmait que] la loi, en obligeant l'homme à témoigner la vérité devant

les tribunaux, nous oblige souvent à faire tort à qui ne nous en a fait aucun, c'est-à-dire à contredire le premier précepte de la justice.

Émile. Bréhier, *Histoire de la philosophie*, [1928]^[2]

La sophistique représente, avec le scepticisme, un mouvement intellectuel essentiel pour l'argumentation, V. [Assentiment](#).

Les sophistes ont formulé le principe du **débat pied à pied entre discours contradictoires**, les **anti-logies** (Antiphon, *Disc.*), la notion de point de vue, la réflexion sur le vraisemblable et les paradoxes du langage. Ces positions ont été stigmatisées par l'idéalisme platonicien, qui leur a imposé des déformations dont elles ont souffert au moins jusqu'à Hegel en philosophie et que **seul** le langage courant a retenu.

Les anciens sophistes n'étaient pas plus des sophistes au sens contemporain du terme que Duns Scott, le "Docteur subtil" n'était *a dunce*, "un cancre stupide", alors que le mot *dunce* provient de son propre nom, *Duns*.

2. *Sophisme, sophiste dans le parler contemporain*

Dans le langage contemporain, un sophisme est un raisonnement *éristique*, c'est-à-dire fallacieux, paralogique. Du point de vue interactionnel, c'est un discours embarrassant, mensonger, manipulateur et dangereux, **dénoncé comme évidemment faux**, mais dont la réfutation est difficile. Quel que soit le type de discours qu'on dénonce en le mettant dans la catégorie de "sophisme", le concept est essentiel pour l'analyse de la réception polémique du discours argumentatif.

Un *sophisme* est un paralogisme enveloppé dans un discours malintentionné, produit pour **faire perdre pied à l'adversaire**. La distinction sophisme/paralogisme repose sur une imputation d'intention inavouable, qui peut ou non être portée à bon droit. Le paralogisme est du côté de l'erreur et de la bêtise ; **le sophisme est un paralogisme servant les intérêts ou les passions de son auteur**. En vertu du principe "*cherchez à qui profite le crime*", une telle "erreur" est chargée d'intention maligne par celui qui en est le destinataire et la victime potentielle. De la description on passe ainsi à l'accusation, que l'on retrouve dans l'orientation contemporaine négative de termes comme *sophisme, sophiste, sophistique* (adjectif), V. [Fallacie](#); [Évaluation du syllogisme](#); [Preuve](#).

^[1] XXIV, 298a-299d ; Chambry, Paris, Garnier. p. 141-142.

^[2] T.I. *Antiquité et Moyen Âge*, Paris, PUF, 1981, p. 74.

SORITE

Un sorite (du grec *soros*, “tas”) est un discours qui progresse par répétition de la même forme logico-syntaxique.

Le sorite logique correspond à l'[argumentation en série \(polysyllogisme\)](#)

1. Paradoxe du tas

Le **paradoxe du tas** est l'un des fameux paradoxes proposés par Eubulide, philosophe grec, contemporain d'Aristote :

Un grain de blé ne suffit pas pour faire un tas de blé, ni deux grains, ni trois grains, etc. En d'autres termes, si n grains de blé ne font pas un tas, $n + 1$ pas davantage. *Donc* aucune quantité de grains de blé ne peut constituer un tas **de blé.** [1]

De même, si on retire un grain d'un tas de blé, il reste un tas de blé, et ainsi de suite, jusqu'au dernier grain. Un grain de blé est donc lui-même un tas de blé.

Ce paradoxe peut être illustré à partir de n'importe quel nom collectif : *amas, cluster, foule, troupeau, armée, collection, bouquet...*

2. Sorite rhétorique

Un sorite rhétorique (*gradatio*, climax) est un discours progressant par la répétition d'une même relation cause-effet, engendreur-engendré, ou d'une simple succession temporelle d'événements qui s'enchaînent jusqu'à atteindre un climax, comme dans le poème suivant de Robert Desnos (1923) [1] [3]:

Maudit
soit le père de l'épouse
du forgeron qui forgea le fer de la cognée
avec laquelle le bûcheron abattit le chêne
dans lequel on sculpta le lit
où fut engendré l'arrière-grand-père
de l'homme qui conduisit la voiture
dans laquelle ta mère
rencontra ton père !

3. Sorite logique : le polysyllogisme

Le terme *sorite* désigne également le [polysyllogisme](#) :

On appelle polysyllogisme une série de syllogismes enchaînés de telle façon que la conclusion de l'un serve de prémisses au suivant (Chenique 1975, p. 255).

Le *sorite* correspond à l'argumentation *en chaîne* ou *en série* (*serial argument*), encore appelée *argumentation subordonnée* (“subordinate argumentation”).

Un enchaînement, aussi long soit-il, de syllogismes valides produit une conclusion valide. Mais la conclusion finale délivrée par une suite d'argumentations n'a que la force de

l'argumentation la plus faible. On retrouve la métaphore de la chaîne démonstrative opposée au filet argumentatif, V. [Convergence](#).

4. Sorite dit “chinois”

L'expression “sorite chinois” ou “sorite confucéen” est proposée par Masson-Oursel ([1912], p. 17) pour désigner d« [des] argumentations exprimant un enchaînement de moyens mis en œuvre par l'activité humaine en vue d'une fin » (1912, p. 20).

À propos de cette forme d'argumentation utilisée dans un passage de Confucius, Graham parle de « the sorite form later so common (if **A** then **B**; if **B** then **C**...) » (1989, p. 24), considérant sans doute que la qualification “chinois” n'a pas lieu d'être, les phénomènes désignés par le mot “sorite” étant du même ordre dans la tradition chinoise et la tradition occidentale.

Eno utilise l'expression “chain syllogism” (2016, p. 11) pour désigner le célèbre passage des *Analectes* où Confucius justifie la priorité donnée à la rectification des noms:

[Zilu] — Si le Prince de Wei vous attendait pour régler avec vous les affaires publiques, à quoi donneriez-vous votre premier soin ?

— À rendre à chaque chose son vrai nom, répondit le Maître.

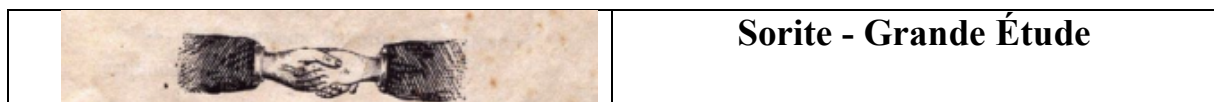
— Est-ce raisonnable ? répliqua Tzeu lou. Maître, vous vous égarez loin du but. À quoi bon cette réforme des noms ?

Le Maître répondit : — Que [Zilu] est grossier ! Un homme sage se garde de dire ou de faire ce qu'il ne sait pas. « Si les noms ne conviennent pas aux choses, il y a confusion dans le langage. S'il y a confusion dans le langage, les choses ne s'exécutent pas. Si les choses ne s'exécutent pas, les bienséances et l'harmonie sont négligées. Les bienséances et l'harmonie étant négligées, les supplices et les autres châtiments ne sont pas proportionnés aux fautes. Les supplices et les autres châtiments n'étant plus proportionnés aux fautes, le peuple ne sait plus où mettre la main ni le pied. Un prince sage donne aux choses les noms qui leur conviennent, et chaque chose doit être traitée d'après la signification du nom qu'il lui donne. Dans le choix des noms, il est très attentif. (*Analectes*, VII.13.3)

Zilu est un disciple senior de Confucius et, comme lui, un personnage officiel important de l'État de Lu. D'une façon générale, dans les *Analectes*, Zilu parle avec le Maître sans trop de souci des prescriptions rituelles réglant les interactions Maître - Disciple. Ici, il n'hésite pas à déclarer que ce qu'avance Confucius lui paraît étrange, s'en prenant ainsi directement à la face du maître.

Le processus de dégradation présenté dans ce sorite se déroule en cinq étapes, qui s'enchaînent en vertu d'une relation de type cause - conséquence, “si... (alors)...” . La première est celle où les noms sont employés n'importe comment; la dernière est le chaos social qui en résulte.

La progression du sorite peut être temporelle (avant > après) ou causale (cause > effet), ou logique (antécédent > conséquent) ou inversement (après > avant) jouer sur une combinaison de ces relations, engendrement, fil narratif, etc.



Sorite progressif et régressif

Masson-Oursel (1912) [4] oppose le sorite progressif et le sorite régressif.

— Le sorite *progressif* part d'une première étape, d'un état initial où s'amorce le processus, et énumère les étapes de son développement menant jusqu'à un but ou un résultat ultime.

— Le sorite *régressif* part du but ou du résultat, et énumère les étapes à rebours, en remontant jusqu'à un état initial, source du développement qui vient d'être retracé.

Schème d'inférence temporel dans le sorite progressif:

E^0 (État initial); après $E^0 = E^1$; après $E^1 = E^2$; ... = E^m (État final, Climax)

Dans le sorite régressif:

E^m (état final, climax; avant $E^m = E^l$; avant $E^l = E^k$; ... = E^0 (état initial))

Idem pour la cause et l'effet, l'antécédent et le conséquent., etc.

Selon que l'état final est désirable ou non, le sorite peut être dit positif ou négatif.

Le sorite positif progressif est pédagogique ; il précise le plan de la tâche à accomplir, étude ou transformation de la personne. Le sorite positif régressif permet de magnifier quelque peu l'état final, il fixe l'objet du désir

Le sorite régressif négatif est dissuasif; il s'appuie sur un enchaînement d'événements négatifs de plus en plus graves. Le sorite régressif négatif peut servir à réfuter un désir.

Le processus du sorite repose sur l'explicitation d'un mécanisme par étapes. Le sorite progressif négatif procède comme l'argument de la pente glissante ou du petit doigt dans l'engrenage (*slippery slope*). La différence étant que la réfutation par la pente glissante se contente souvent d'évoquer la seconde étape et tout ce qui se passe avant que ne surgisse la catastrophe finale. Le sorite précise les étapes, mais se montre tout aussi discret sur les processus.

[1] Le concept de tas est tri-dimensionnel, typiquement de forme pyramidale stable. Il s'ensuit que deux ou trois grains ne peuvent constituer un tas puisqu'ils ne tiennent pas, ou mal, l'un sur l'autre, le tas n'est pas stable. En revanche, il est possible de constituer un tas de quatre grains à partir d'une base de trois grains. On pourrait donc dire que pour des objets à équilibre instable comme le grain, le tas est possible à partir de quatre objets.

[2] *Corps et biens*. Œuvres, Gallimard, Quarto, p. 536,

www.robertdesnos.asso.fr/index.php/Content/Article/la-colombe-de-l-arche, 20-09-2013

La grande étude en deux sorites

Le bref traité de Confucius intitulé *La Grande Étude* (*Dàxué*, Great Learning) articule un premier sorite régressif suivi d'un sorite progressif sur un contenu identique.

Le sorite régressif va du désir suprême des anciens rois, **l'exaltation universelle des vertus**, et pose sa raison **immédiate** : pour cela, il leur a fallu et il faut d'abord *gouverner leur*

pays ; pour **gouverner le pays**, il leur a fallu et il faut *faire régner l'ordre dans leur maison* ; et ainsi de suite, on remonte à la *nature des choses*.

Les anciens (rois) qui voulaient faire briller les brillantes vertus dans l'univers auparavant gouvernaient leur (propre pays).
Voulant gouverner leur pays, auparavant ils faisaient régner l'ordre dans leur maison.
Voulant faire régner l'ordre dans leur maison, auparavant ils se cultivaient eux-mêmes.
Voulant se cultiver eux-mêmes, auparavant ils corrigeaient leur cœur.
Voulant corriger leur cœur, auparavant ils rendaient sincère leur pensée.
Voulant rendre sincère leur pensée, auparavant ils tendaient à développer leur connaissance.
Tendre à développer sa connaissance, c'est saisir la nature des choses.
(Trad. Masson-Oursel, 1912, p. 20; notre présentation et numérotation)

Toujours selon Masson-Oursel, ce sorite régressif correspond au *sorite progressif* suivant, qui prend pour première étape la personne parfaite du Sage et parvient au monde parfait. **Le premier sorite allait du monde à l'individu, le suivant va de la personne au monde.**

Quand la réalité est atteinte, alors la connaissance est complète ;
quand la connaissance est complète, alors les pensées sont sincères ;
quand les pensées sont sincères, alors le cœur est rectifié ;
quand le cœur est rectifié, alors le moi est cultivé ;
quand le moi est cultivé, alors la famille est réglée ;
quand la famille est réglée, alors l'État est bien gouverné ;
quand l'État est bien gouverné, alors le monde est **en paix.** [3]

Les marqueurs du sorite progressif sont les **suivants** :

- La transition est marquée par l'expression *tse*, "alors" [...] (Id., p. 19)
- Le schème du raisonnement est : « *Ceci, alors cela* ». Ainsi s'exprime en chinois le jugement hypothétique, rendu en français par *si* ou *quand*. [...]
- La connexion peut également « s'affirmer très énergiquement par **la formule** : *A ne peut pas aller sans B* » (*id.*) ce qui définit **A** comme une condition suffisante de **B**, "**A => B**"
- « La condition première fait pour ainsi dire tache d'huile et se propage en des conditions nouvelles issues les unes des autres. Ainsi, dans Mencius IV, 1, 27, chaque terme s'unit au suivant par l'expression : "le principal fruit (*ch'eu*) de **A** est **B**" ». (Id., p. 19).

La différence entre sorite progressif et régressif est purement dans l'organisation textuelle des étapes qui les composent. Ces étapes sont énumérées sous forme de parallélismes : "*quand A, alors B*". *Quand...* appartient à la famille des connecteurs temporels comme à la famille "*si... alors*", utilisée pour noter l'implication logique.

Masson-Oursel propose une seconde formulation exprimant la progression (ou la régression) caractéristique du sorite :

Chaque pas en avant représente une anticipation qui se justifie après coup, grâce à la formule : "*en vue de B, il y a un moyen, une voie à suivre* (*yeou tao*) ; **A** étant donné, alors (seu) **B** est donné" (Masson Oursel, 1912, p. 20).

Le sorite progressif répond à la **question quelle sera la conséquence de tel acte ?** le sorite régressif à la question **quelles sont les conditions qui permettent d'atteindre A ?**:

Le sorite progressif propose un chemin à suivre, une *voie* sur laquelle sont marquées des étapes successives. On est autant dans le registre de la *méthode* que de l'inférence logique. Le

sorite régressif énumère les conditions sous lesquelles il est possible d'atteindre un but souhaité.

En somme, le sorite propose un chemin à suivre, une “*Voie*” sur laquelle sont marquées des étapes successives. On serait alors plus dans le registre de la *méthode, ou du parcours*, que de l'inférence logique.

STASE

Il y a **stase discursive** puis **question argumentative** lorsque la circulation consensuelle du discours (préférence pour l'**accord**) est **bloquée** par l'apparition d'une contradiction ou d'un doute. **L'art argumentatif** s'applique à rétablir le flux coopératif, du dialogue. Pour cela, il faut d'abord déterminer exactement la question qu'il s'agit de résoudre.

La médecine est une source importante d'exemples et d'inspiration pour la théorie argumentative, V. **Indice**. Le mot *stase* utilisé en argumentation est **une métaphore médicale** : « Méd. Arrêt ou ralentissement considérable dans la circulation ou l'écoulement d'un liquide organique... Congestion » (*PR., Stase*). Il y a stase lorsque, les humeurs étant bloquées, l'art médical doit intervenir pour rétablir la bonne circulation des fluides. Le mot **stase** est un calque du grec stasis (στάσις) ; il correspond au latin **quaestio**, et à l'anglais **issue**, "question, problème" (Nadeau 1964, p. 366).

De même, il y a **stase puis question argumentative** lorsque la circulation consensuelle du discours (préférence pour l'**accord**) est bloquée par l'apparition d'une contradiction ou d'un doute, et l'art argumentatif s'applique à rétablir le flux coopératif, du dialogue. Nadeau définit la situation de stase comme

« une position d'équilibre ou de repos qui s'établit entre deux discours opposés » (*ibid.*, p. 369).

Dans un état de stase, l'équilibre est celui d'une **aporie** : « le verbe grec *aporein* décrit la situation de celui qui, se trouvant devant un obstacle, ne trouve pas de passage » ; l'état psychique associé est *l'embarras* (Pellegrin 1997, *Aporie*). Dans l'usage moderne, une **aporie** est « une contradiction insoluble dans un raisonnement » (*TLFi, Aporie*).

La tradition rhétorique française traduit *stase* par "état de cause" ; on utilise aussi "point à débattre", "point en question" ou **question argumentative**.

1. L'authentique « question rhétorique »

Dans le domaine judiciaire, une stase correspond à une question, nœud d'un conflit que doit trancher le tribunal. La *Rhétorique à Herennius* définit le premier stade de la rencontre judiciaire comme la détermination du point essentiel constituant la cause :

L'état de cause est défini à la fois par le point essentiel de la riposte du défenseur et par l'accusation portée par l'adversaire. (*À Her.*, i, 18 ; p. 17)

Lorsque les parties sont d'accord, les faits sont considérés comme établis et dits "**pacifiques**". La question n'apparaît qu'avec le désaccord. Tout dépend donc de la nature de la réplique apportée par l'accusé à l'accusateur.

Le texte suivant présuppose que l'adultère est un crime ; que le mari trompé peut légalement tuer son rival et sa femme. Seul le meurtre de l'homme est discuté ici, alors que le mari a également tué sa femme.

5. Le premier point que je m'efforçais de déterminer — c'est assez facile à dire, mais cela doit être cependant l'objectif primordial — était ce que chaque partie désirait établir ainsi, puis les moyens qu'elle voulait utiliser, et voici comment je procédais. Je réfléchissais à ce que le

demandeur dirait en premier lieu : c'était un point ou avoué (*) ou controversé. 6. S'il était avoué, il ne pouvait y avoir aucune question. [...]

C'était seulement au moment où les parties cessaient d'être d'accord que surgissait le point à débattre [*quaestio*]. Ainsi : « Tu as tué un homme ! » — « Oui, je l'ai tué ». Il y a accord, je passe. 7. L'accusé doit produire le motif de l'homicide. « Il est licite, dit-il, de tuer un adultère avec sa complice ». Le fondement légal est indiscutable. Il y a désormais à voir en troisième lieu sur quoi porte la contestation : « Ils n'étaient pas adultères » ; « Ils l'étaient ». Point à discuter : il y a doute sur les faits ; c'est une question de conjecture. (*I. O.*, VII, 1, 5-7 ; (* : accordé, accepté)

La notion de stase comme “question” correspond, dans le domaine rhétorique, à la notion aristotélicienne de “problème” dans le domaine dialectique (Aristote, *Top.*, i, 11, 104b-105a10 ; p. 25-28) ; la question est un “problème rhétorique”. La théorie des stases est, de fait, la théorie des « questions rhétoriques » :

La *constitutio* de l'auteur du *ad Herennium* correspond donc à la stase de la rhétorique grecque, [...] ou à la “question rhétorique” comme l'a nommée Sextus Empiricus (*Contre les Géomètres*, III, 4) (Dieter 1950, p. 360)

Ce sens de “question rhétorique” est distinct du sens courant et bien établi qui désigne une question dont le locuteur connaît la réponse et sait que ses interlocuteurs la connaissent, et dont la valeur est celle d'un défi porté aux contradicteurs potentiels, V. [Question rhétorique](#). Pour éviter les confusions, on peut parler de *question argumentative*.

Il y a stase discursive quand, dans une délibération ou une action, sont produites deux affirmations contradictoires, manifestant l'existence d'un désaccord ouvert, qui inhibe la construction collaborative de l'interaction, et de l'action.

Cette contradiction produit une *question controversée*, dont la réponse est “ambiguë” au sens étymologique du terme, c'est-à-dire double, les deux réponses étant incompatibles.

L'état de stase peut être résolu de multiples façons, par un débat contradictoire où la parole a une importance fondamentale, mais aussi de manière autoritaire, comme Alexandre tranchant le nœud gordien.

L'étude des discours produits dans une telle situation est l'objet des études d'argumentation. Au début du *De Inventione*, Cicéron reproche à Hermagoras une vue trop large de ce qu'est une question, incluant les questions philosophiques et scientifiques : « Faut-il s'en rapporter au témoignage des sens ? » ou scientifiques, « Quelle est la grosseur du soleil ? » (Cicéron, *De Inv.*, I, VI, 8 ; p. 17). Il restreint la théorie des questions relevant du domaine de l'orateur à celles qui sont traitées dans le cadre des genres rhétoriques, épideictique, délibératif, judiciaire. Néanmoins, le concept de question ne semble pas, en lui-même, comporter de telles limites.

2. Stratégies stasiques

La théorie d'Hermogène et d'Hermagoras — La première formulation systématique d'une théorie des stases ou “états de cause” se trouve chez **Hermagoras de Temnos** (2^e partie du II^e S. av. J.-C. ; Benett 2005). On peut retrouver la technique des stases en action chez les rhéteurs avant Hermagoras, mais il a le premier identifié formellement et nommé quatre “états de cause” (Nadeau 1964, p. 370).

Cette théorie nous est surtout connue par le traité d'**Hermogène de Tarse** rhéteur grec de la seconde moitié du II^e siècle ap. J.-C. (Hermogène, *A. R.* ; Patillon 1988). Ce traité oppose :

1) D'une part, **les questions mal formées**, qui ne peuvent donner lieu à débat argumentatif soit parce que la réponse est évidente, soit parce qu'elles sont indécidables, *in-discutables* rationnellement, V. [Conditions de discussion](#).

2) D'autre part, **les questions bien formées**, discutables rationnellement. Dans le cas de la situation judiciaire, Hermogène distingue quatre types de questions clés (« *stock issues* », Nadeau 1964, p. 370-374) :

- **Stase conjecturale** : *Le fait est-il avéré ?* Si l'une des parties conteste le fait, alors, la stase est dite conjecturale.
- **Stase sur la définition de l'acte**, quelle est la qualification du fait, c'est-à-dire de quelle catégorie relève-t-il ? En pratique, il s'agit de déterminer **le nom qu'il faut donner à l'acte** : Quelqu'un vole quelque chose à une personne privée dans un temple ; est-il un *pilleur de temple* ? Quelqu'un est mort ; s'agit-il d'un *meurtre* ou d'un *accident* ? V. [Catégorisation](#).
- **Stase sur la qualité** : *Dans quel contexte le fait a-t-il eu lieu ?* Y a-t-il des circonstances atténuantes ou aggravantes ?
- **Stase sur la procédure**, la façon dont est mené le jugement en cours : *La procédure est-elle appropriée ?* Convient-il de saisir le Tribunal ou le Conseil de discipline ?

Ces questions font système (d'après Patillon 1988, p. 59) :

L'accusé ne reconnaît pas le caractère criminel de l'acte : **antilepse**
("contradiction, objection", Bailly, [Antilepsis])

ou bien L'accusé admet le caractère criminel de l'acte : **opposition =>**

=> Il en assume la responsabilité : **compensation**
ou bien
Il en rejette la responsabilité, =>

=> blâme la victime : **contre-accusation**
ou bien
blâme quelqu'un ou quelque chose d'autre =>

=> qui peut être coupable : **report d'accusation**
ou bien
qui ne peut pas être coupable : **excuse**

La théorie des stases est un instrument puissant permettant de structurer le chaos des discours des personnes impliquées dans une affaire et d'indiquer la direction que doivent suivre les débats.

3. Exemples

Face à l'accusation "*Tu as volé ma mobylette !*" (stase conjecturale), diverses stratégies de défense peuvent être adoptées, ce choix déterminant le type de débat qui s'ensuit.

1) **L'accusé peut nier avoir commis l'acte** : *Je l'ai même pas touchée, sa mobylette.*

2) Accepter le fait et nier la qualification de vol (stase de définition), et re-catégoriser le fait, ce qui peut se faire de différentes manières :

J'ai cru que c'était la mienne.

Ta mobylette ? Mais c'est ma mobylette, celle que tu m'as volée l'an dernier !

Mais cette mobylette m'appartient, tu ne m'as jamais rendu l'argent que je t'avais prêté.

Ta mobylette, je ne l'ai pas volée, mais empruntée.

Je t'ai demandé la permission de la prendre.

3) Reconnaître qu'il y a eu vol, et accuser quelqu'un d'autre :

Ce n'est pas moi, c'est lui !

4) Accuser l'accusateur, contre-accusation :

Ce n'est pas moi, c'est toi, toi qui m'accuses, qui a volé et détruit ta mobylette pour toucher la prime d'assurance.

C'est une réfutation radicale, V. [Relation](#) ; [Causalité](#).

5) Minimiser les faits :

C'est une vieille mobylette sans valeur

6) Reconnaître les faits et leur définition mais invoquer des circonstances atténuantes ("qualité"):

C'était juste pour aller chercher des bonbons à ma petite sœur malade.

7) Reconnaître les faits et leur définition, mais dégager sa responsabilité :

Le chef de bande m'a obligé.

8) Récuser le tribunal ("stase de procédure") :

Mais qui êtes-vous pour me juger ?

Il n'appartient pas au vainqueur de juger le vaincu.

9) Récuser l'accusateur :

Ça te va bien de me reprocher cela !

10) Reconnaître les faits et s'excuser :

J'ai fait une erreur, Monsieur le Président.

11) Reconnaître les faits et s'en faire gloire, (*antiparastase*, V. [Orientation \(2\)](#)) :

Tu étais ivre, je t'ai sauvé la vie en t'empêchant de la prendre, remercie-moi plutôt !

Certaines de ces stratégies sont exclusives les unes des autres, V. [Chaudron](#).

4. En résumé

- **La théorie des questions argumentatives est le premier chapitre de la théorie de l'argumentation**
 - **La détermination de la question argumentative à laquelle on a affaire est la première étape de l'analyse de l'argumentation.**
-

STRATÉGIE ARGUMENTATIVE

Une stratégie argumentative est un ensemble d'actions et de choix discursifs et interactifs planifiés et coordonnés en vue de faire triompher un point de vue, soit en général, soit dans une rencontre particulière

Une stratégie peut être *antagonique* ou *coopérative*. Les stratégies *antagoniques* se développent et s'opposent dans des champs d'actions non coopératifs, comme la guerre, les échecs ou la concurrence commerciale. Chacune vise à s'assurer un avantage décisif sur un adversaire qui poursuit des buts opposés. Les stratégies antagoniques sont dissimulées à l'adversaire, auquel elles se dévoilent au fur et à mesure de leur mise en œuvre, V. [Manipulation](#).

Les stratégies *coopératives* fonctionnent dans des champs d'actions où les partenaires collaborent à la réalisation d'un même but, dont chacun espère tirer un avantage. Les intentions stratégiques sont alors transparentes pour tous les partenaires. On parle d'une "stratégie de recherche", pour désigner un plan d'action devant permettre de résoudre un problème, ou de "stratégie pédagogique" à développer avec les élèves.

La *stratégie* et la *tactique* s'opposent selon différentes dimensions. Dans le domaine militaire, la stratégie opère avant le combat et la tactique pendant le combat. On parle également de tactique pour désigner l'implémentation locale d'une stratégie globale.

1. Stratégies argumentatives

Les *stratégies argumentatives* sont des formes de stratégies langagières et communicatives (stratégies énonciatives, stratégies interactionnelles). Une stratégie argumentative est un ensemble d'actions et de choix discursifs et interactifs planifiés et coordonnés en vue d'étayer un point de vue, soit en général, soit dans une rencontre particulière.

Une stratégie argumentative est *antagonique* si elle a pour but de faire triompher un point de vue contre celui d'un adversaire en éliminant celui de l'adversaire.

Elle est *coopérative* dans deux cas :

- Les acteurs sont dans le même rôle actanciel, ils partagent un point de vue commun et collaborent pour l'étayer ;
- Les acteurs sont dans différents rôles actanciels sans s'identifier à ces rôles, ils collaborent à la construction d'une solution partagée, V. [Rôles](#).

L'expression *tactique argumentative* pourrait servir en référence à des phénomènes argumentatifs locaux, s'intégrant dans une stratégie globale. Par exemple, le choix d'utiliser tel ou tel type d'argument peut être vu comme un choix tactique, dans le cadre de l'implémentation d'une stratégie argumentative générale.

Une authentique stratégie nécessite la mobilisation coordonnée de différents types d'instruments, par exemple la coordination d'un choix des mots, le choix d'arguments d'un mode de présentation de soi (comme ouvert ou fermé aux objections ; calme ou en colère ; etc.). Un schème d'argument peut être identifié sur la base d'un bref passage, tandis que l'étude d'une stratégie nécessite un corpus étendu qui représente adéquatement une position argumentative.

2. Exemples de stratégies

- Le premier niveau stratégique est celui du **choix de la réponse** qu'on va donner à la question, V. [Stase](#).
- La **stratégie défensive de réfutation** se contente de réfuter les propositions de l'adversaire.
- La **stratégie de contre-proposition** ignore la proposition **P** de l'adversaire et argumente une proposition **P'** incompatible avec **P**. Dans ce contexte, l'argumentation peut virer à l'[explication](#).
- La **stratégie d'objectivation** se concentre sur les objets sans mettre en cause les personnes.
- La **stratégie de pourrissement** cherche à faire dégénérer le débat pour éviter que la question soit discutée, V. [Destruction](#).
- Bentham a identifié les types d'arguments dont l'usage coordonné définit une **stratégie de temporisation**, visant à remettre à plus tard le débat dans l'espoir qu'il n'aura jamais lieu : "*Les conditions ne sont pas encore remplies pour votre adhésion à l'Union européenne*".

3. Changement de stratégie : conciliation/rupture

Les stratégies de *conciliation* ou de *rupture* avec l'opposant se caractérisent par l'*acceptation ou le refus* des concessions, la *souplesse ou la radicalisation* des propositions présentées comme *compatibles ou incompatibles*. La stratégie de conciliation utilise des informations admises par l'auditoire, présente ses conclusions et recommandations comme dans la continuité des croyances et des actes antérieurs. La stratégie de rupture défie l'auditoire, rejette en bloc ses représentations pour lui en substituer de nouvelles. La première est réformiste, la seconde révolutionnaire.

Ces deux stratégies sont successivement utilisées par Paul, l'apôtre du christianisme. Dans le passage suivant, afin de capter l'attention des Athéniens qu'il aborde pour la première fois, il utilise une stratégie typique de séduction de l'auditoire (*captatio benevolentiae*), et commence son discours par une référence à leurs propres croyances, V. [Rhétorique](#) ; [Croyance de l'auditoire](#) :

21. Tous les Athéniens et les étrangers résidant (chez eux) ne passaient leur temps qu'à dire ou à écouter les dernières nouvelles. 22. Paul, debout au milieu de l'Aréopage, dit : "Athéniens, en tout je vous vois éminemment religieux." 23. Car, passant et regardant ce qui est de votre culte, j'ai trouvé même un autel avec cette inscription : "Au dieu inconnu." Ce que vous adorez sans le connaître, c'est ce que je vous annonce. (*Actes des Apôtres*, 17, 21-23.[\[1\]](#)).

Néanmoins, le message chrétien est accueilli avec scepticisme par les Athéniens, qui, en particulier, n'admettent pas la résurrection des morts. Plus tard, dans des circonstances bien différentes, Paul abandonnera cette attitude rhétorique conciliante, pour parler en rupture avec « la sagesse des sages et la science des savants » :

17. Ce n'est pas pour baptiser que le Christ m'a envoyé, c'est pour prêcher l'Évangile, non point par la sagesse du discours, afin que la croix du Christ ne soit pas rendue vaine. 18. En effet, la doctrine de la croix est une folie pour ceux qui périssent ; mais pour nous qui sommes sauvés, elle est une force divine. 19. Car il est écrit : "Je détruirai la sagesse des sages, et j'anéantirai la science des savants." 20. Où est le sage ? Où est le docteur ? Où est le disputeur de ce siècle ? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse du monde ? 21. Car le monde, avec sa sagesse,

n'ayant pas connu Dieu dans la sagesse de Dieu, il a plu à Dieu de sauver les croyants par la folie de la prédication. 22. Les Juifs exigent des miracles, et les Grecs cherchent la sagesse ; 23. Nous, nous prêchons un Christ crucifié, scandale pour les Juifs et folie pour les Gentils. *Première épître de Saint Paul aux Corinthiens, 17-2.*^[2]

2. “Manœuvre stratégique”

La pragma-dialectique a introduit le concept de manœuvre stratégique [*strategic maneuvering*] pour concilier les exigences dialectiques et rhétoriques. L'exigence rhétorique est définie comme une recherche d'efficacité : chaque partie souhaite faire triompher son point de vue. L'exigence dialectique est une recherche de rationalité. Au cours d'une rencontre concrète, chacune des parties poursuit simultanément ces deux objectifs. En pratique, la dimension dialectique s'apprécie en fonction des règles pragma-dialectiques pour la résolution rationnelle d'une différence d'opinion, V. [Règles – Normes](#). La dimension rhétorique est essentiellement d'ordre communicationnel et présentationnel ; elle intègre notamment les dimensions classiques d'adaptation à l'auditoire du sujet et du style (Eemeren, Houtlosser 2006).

[1] <http://bible.catholique.org/actes-des-apotres/3301-chapitre-17>

[2] <http://bible.catholique.org/1ere-epitre-de-saint-paul-apotre-aux/3361-chapitre-1> (20-00-2013)

STRUCTURE ARGUMENTATIVE

On parle de structure argumentative dans trois sens différents :

1. Structure de base de l'acte d'argumenter

La structure de base de l'argumentation correspond à son organisation interne, c'est-à-dire à la forme générale de la relation du ou des arguments à la conclusion, V. [Modèle de Toulmin](#) ; [Convergence – Liaison – Série](#); [Épichérème](#).

2. Structure d'une question argumentative

La structure d'une question argumentative particulière se représente sous la forme d'une carte argumentative, représentant les articulations des différents niveaux de questions dérivées à la question principale, V. [Script](#).

3. Structure d'une interaction ou d'un texte argumentatif

La structure d'une interaction ou d'un texte argumentatif correspond à l'ordonnement des informations, des arguments, des concessions et des réfutations dans un événement discursif particulier. La structure d'une interaction argumentative institutionnalisée reprend les arrangements institutionnels des séquences successives. Dans les deux cas, les sous-séquences ne sont pas toutes nécessairement argumentatives, V. [Balisage](#).

STASES sur les QUESTIONS ARGUMENTATIVES

Il y a stase sur une question argumentative lorsque les personnes potentiellement intéressées sont en désaccord sur l'opportunité historique, politique, sociale ou morale, d'ouvrir un débat sur cette question.

1. Peut-on argumenter à propos de tout ?

La définition et la formulation de la question mise en discussion sont des enjeux argumentatifs fondamentaux. Les positions des participants peuvent ne pas s'accorder sur l'interprétation de la question, alors même qu'ils s'affirment d'accord pour discuter. En outre, la question peut être restructurée au cours de la rencontre.

Dans le cas le plus radical, le désaccord se manifeste sur le fait même de traiter telle ou telle question. Il y a alors stase sur la question argumentative.

Cette opposition peut se manifester ouvertement, ou indirectement, par l'usage de stratégies de fait dilatoires. On peut s'affirmer d'accord pour discuter de telle question, tout en repoussant la discussion en mettant en avant les difficultés pratiques de son organisation : Où va-t-elle se tenir ? Quand ? Qui va présider ? Qui va parler ? Comment seront réglés les tours de parole ? etc. V. [Topique politique](#).

L'existence de la question repose sur la possibilité de soutenir sérieusement deux réponses divergentes. D'une part, le principe de libre expression veut que toutes les opinions puissent être librement affirmées ou contestées, soit en réponse à une question, soit afin d'en ouvrir une. D'autre part, on peut soutenir que certaines questions, pour des raisons très diverses, n'admettent en fait qu'une seule réponse, que cette réponse est évidente, et qu'en conséquence, la question ne se pose pas et n'a pas à être posée.

La confrontation entre ces deux positions définit une [stase sur les questions elles-mêmes](#).

2. Maximisation du droit d'expression et de discussion

Il est très facile de se débarrasser d'une question gênante en soutenant qu'elle n'admet pas d'alternative ; ou, ce qui revient au même, qu'il y a consensus sur la réponse ; que l'opinion opposée au consensus est de toute évidence absurde et perverse, donc insoutenable.

C'est pourquoi il est utile de poser comme un principe que toute affirmation peut être affirmée ou rejetée, donc discutée. Selon van Eemeren et Grootendorst (2004), le premier des « Dix commandements pour une discussion raisonnable (*Ten commandments for reasonable discussions*) » est la *règle de liberté (freedom rule)*, selon laquelle :

Les partenaires ne doivent pas faire obstacle à l'expression ou à la mise en doute des points de vue. van Eemeren & Grootendorst 2004, p. 190)

C'est également la position de Stuart Mill :

Si toute l'humanité sauf une personne était d'un seul et même avis, il ne serait pas plus justifié pour l'humanité de faire taire cette personne qu'il ne le serait pour cette personne de faire taire l'humanité. (John Stuart Mill, *On Liberty* [1859]) [1]

V. [Règles – Normes](#)

3. Conditions sur le droit d'expression et de discussion

Ces prises de position font cependant abstraction des conditions concrètes de disputabilité d'une question donnée. Par exemple, le principe de la chose jugée, pose qu'il est impossible de revenir sur une cause jugée à moins de produire un fait nouveau. De même, lorsqu'on considère que la question a été amplement discutée et/ou a été suivie d'une décision, il faut une sérieuse raison pour rouvrir tout le processus.

L'existence d'un *paradoxe* de la situation argumentative fait que la simple mise en discussion d'une opinion opère déjà une légitimation de la position discutée. Qui souhaite ouvrir une question sur l'existence des chambres à gaz ou la dépénalisation de l'inceste ?

Une liberté d'expression absolue laisserait libre cours aux discours racistes, aux discours de haine, à la persécution verbale collective des individus choisis comme boucs émissaires. Chacun est libre de discuter *en privé* de tout et de rien, à condition toutefois de trouver un partenaire disposé à lui renvoyer la balle. Mais les législateurs soumettent à certaines conditions l'expression publique. V. [Respect](#).

Le bon fonctionnement d'un groupe argumentatif se caractérise en particulier par le fait qu'on n'y met pas en question à tout moment, tout et n'importe quoi. Selon Érasme, quand on parle de questions théologiques,

Il est permis de dire le vrai, mais il ne convient pas de le dire devant n'importe qui, à n'importe quel moment et de n'importe quelle manière. (Désiré Érasme, *Du libre arbitre*^[2], p. 470)

À propos de questions argumentatives, on pourrait ajouter *n'importe quoi* et *n'importe où*. Perelman & Olbrechts-Tyteca sont également très sensibles au "*n'importe qui*" :

Il y a des êtres avec qui tout contact peut sembler superflu ou peu désirable. Il y a des êtres auxquels on ne se soucie pas d'adresser la parole ; il y en a aussi avec qui on ne veut pas discuter mais auxquels on se contente d'ordonner. ([1958], p. 20)

Aristote limite la discussion légitime aux *endoxa*, et rejette rondement les débats mettant en question "*n'importe quoi*", c'est-à-dire des affirmations que personne ne songe à mettre en doute :

Il ne faut pas, du reste, examiner toute thèse ni tout problème : c'est seulement au cas où la difficulté est proposée par des gens en quête d'arguments, et non pas quand c'est un châtimeur qu'elle requiert ou qu'il suffit d'ouvrir les yeux. Ceux qui, par exemple, se posent la question de savoir s'il faut ou non honorer les dieux et aimer ses parents, n'ont besoin que d'une bonne correction, et ceux qui se demandent si la neige est blanche ou non, n'ont qu'à regarder. (*Top.*, 105a ; Tricot, p. 28)

L'*in-disputable* considéré ici porte sur trois types d'évidences, l'évidence sensible, "*la neige est blanche*", l'évidence religieuse, "*on doit honorer les dieux*", et l'évidence sociale "*on doit aimer ses parents*". Ces déclarations sont *in-disputables* car il est inconcevable que quiconque élabore un discours soutenant leurs contraires, dans la société athénienne d'Aristote pour les deux dernières. Pour qu'une opinion soit digne d'être mise en doute, il faut qu'elle relève de la *doxa*, c'est-à-dire qu'elle soit défendue sérieusement par quelque membre ou groupe honorable de la communauté. Il faut, en outre, que celui qui la met en doute le fasse sérieusement,

et, pour cela, qu'il s'appuie sur des *raisons de douter* ; en d'autres termes, il supporte une *charge de la preuve* plus ou moins forte.

[1] Harmondsworth, Penguin Classics, 1987, p. 76

[2] Érasme, Désiré *Du libre arbitre*. in Luther, *Du serf arbitre* [1525], suivi de Érasme, *Du libre arbitre* [1524].
Présentation, trad. et notes par Georges Lagarrigue, Paris, Gallimard, 2001, p. 470.

SUBJECTIVITÉ

Dans le langage ordinaire, subjectif est synonyme de "arbitraire, **tendancieux**". On oppose à l'**objectivité** de la démonstration la **subjectivité** de l'argumentation. La **subjectivité affective**, est liée au fait que le locuteur y défend sa position, c'est-à-dire ses intérêts et ses valeurs et y exprime ses émotions (subjectivité affective). La **subjectivité épistémique** se manifeste de façon particulièrement claire dans la définition de ce que sont les "conséquences négatives", ou dans les stratégies de détermination d'une cause qui est, de fait, celle sur laquelle on a prise.

Le discours naturel est structuré par la **subjectivité** des interlocuteurs. Le substantif *subjectivité* vient de l'adjectif *subjectif*, qui a une forte orientation négative ; est subjectif ce qui

ne correspond pas à une réalité, à un objet extérieur, mais à une disposition particulière du sujet qui perçoit. Synon. *apparent, illusoire*. [...] *Péj.* Qui se fonde sur un parti-pris. (TLFi)

Dans cette acception, le mot *subjectivité* renvoie à une position arbitraire, prétendant se dérober au contrôle qu'exercent les autres et la réalité. En argumentation, on dit "*tout cela reste très subjectif*" pour rejeter un discours, en le ramenant à l'expression d'un "je", d'une position strictement individuelle, dénuée de substance et de généralité.

Émile Benveniste a défini la **subjectivité linguistique** en soulignant que le *je* est inséparable du *tu*, et la relation intersubjective, l'échange *je - tu* fonde l'être humain comme être de langage et de dialogue :

C'est dans et par le langage que l'homme se constitue comme sujet. [...] La **subjectivité dont nous traitons ici est la capacité du locuteur à se poser comme « sujet »**. Elle se définit [...] comme l'unité psychique qui transcende la totalité des expériences vécues qu'elle assemble, et qui assure la permanence de la conscience. Or nous tenons que cette « subjectivité » [...] n'est que l'émergence dans l'être d'une propriété fondamentale du langage. **Est « ego » qui dit « ego »**. Nous trouvons là le fondement de la « subjectivité » qui se définit par le statut linguistique de la « personne ».

La conscience de soi n'est possible que si elle s'éprouve par contraste. Je n'emploie *je* qu'en m'adressant à quelqu'un, qui sera dans mon allocution un *tu*. **C'est cette condition de dialogue qui est constitutive de la personne**, car elle implique en réciprocité que *je* deviens *tu* dans l'allocution de celui qui à son tour se désigne par *je*.

Benveniste, [1958]/1963, p. 259-250

Si « la condition de dialogue est constitutive de la *personne* », c'est la réduction de la subjectivité à une condition individuelle qui est fallacieuse, puisqu'elle suppose un *je* qui ne deviendrait jamais un *tu*.

Cette subjectivité se manifeste dans le fonctionnement corrélatif des pronoms *je* et *tu*, qui fixent les repères de la parole sur **le moment de son** énonciation. Le discours s'oriente selon les coordonnées de la deixis, personne – lieu – temps : Est ***je*** celui qui dit "***je - ici - maintenant***".

On rencontre des phénomènes relevant de la subjectivité à chaque pas de l'étude de l'argumentation naturelle (Polo 2020) ; leur étude générale croise celle de l'anthropologie de l'argumentation, V. [Fallacieux 2](#)

On peut distinguer deux formes de subjectivité dans l'argumentation, deux formes qui sont l'avvers et le revers d'une même médaille : la subjectivité *affective*, et la subjectivité *épistémique*.

1. Subjectivité affective et relationnelle

La relation argumentative étant tripolaire, le locuteur doit d'abord gérer *trois types de relations je – tu*, selon qu'il s'adresse directement ou indirectement à un allié, à un opposant ou à un tiers. Il lui faut maintenir trois types de faces et de positions, trois modalités de *politesse*. La relation avec l'opposant est la plus étudiée : *attaque personnelle*, jeu sur l'*autorité* de l'un et la *modestie* de l'autre, etc., mais les relations aux tiers et aux alliés sont tout aussi complexes.

Toute situation argumentative sérieuse met en jeu la *subjectivité affective* des participants.
— Les affects et les émotions corrélés aux points de vue ; V. *Pathos* ; *Émotion* ; *Ornement*.
— L'effort de valorisation de soi, la capacité à porter et défendre un point de vue, V. *Éthos*.

2. Subjectivité épistémique

Lorsqu'on parle de subjectivité, on pense d'abord aux affects, elle n'est pas moins présente dans les opérations cognitives, qui caractérisent l'argumentation : **il y a subjectivité dès qu'il y a contextualisation du raisonnement.**

Par exemple, l'effet de subjectivité est particulièrement évident dans une forme d'argumentation qu'on pourrait croire des plus "objectives", l'argumentation faisant intervenir *la cause*. La détermination d'une cause repose en effet sur la construction de "chaînes causales" et d'une sélection d'un point de cette chaîne qui sera dit être la cause, V. *Causalité (2)*.

L'argumentation *pragmatique* fait intervenir une *évaluation des conséquences* en fonction des intérêts des personnes. Dans les affaires humaines, une argumentation est dite *par l'absurde* si, d'une façon générale, ses conséquences contrarient des intérêts humains partagés.

Une fallacie est une erreur, intentionnelle ou non. Or, si la vérité est universelle, l'erreur est toujours l'erreur de quelqu'un ou de quelques-uns, donc une manifestation de subjectivité. Si l'erreur est subjective, on conclut, par affirmation du conséquent, que toute manifestation de la subjectivité est trace d'erreur, et on engage le combat contre la subjectivité.

Commentant Whately sur les arguments *ad hominem*, *ad verecundiam*, *ad populum*, et *ad ignorantiam*, auxquels il ajoute *ad baculum* et *ad misericordiam*, considérés comme fallacieux, Walton note qu'ils s'opposent aux arguments *ad rem* et *ad iudicium*, arguments visant la chose elle-même, et considérés comme valides, V. *Ad iudicium* ; *Fond*. Ces arguments sont jugés fallacieux parce qu'ils contiennent

un élément "personnel", c'est-à-dire qu'ils sont dépendants de leur source [*source-based*], ils sont relatifs à (aimed at) une source ou une personne (un participant à l'argumentation) et non pas à la chose même. Ils ont un caractère subjectif, qui s'oppose à la preuve objective [*objective evidence*] traditionnellement invoquée en argumentation (Walton 1992, p. 6).

La connaissance absolue n'admettant de prémisses qu'apodictiquement vraies, tout raisonnement local est rejeté, ce qui amène à se priver des ressources du *raisonnement par défaut*, et à considérer toute théorie effective comme fausse, V. *Vrai*.

Personnes et groupes raisonnent non seulement sur des stocks de connaissances forcément **limités**, mais leurs conclusions sont **orientées** par leurs intérêts et leurs affects. Les argumentations qui développent ces systèmes locaux sont polluées par ces péchés originels. Le localisme du raisonnement est manifeste dans toutes les argumentations concluant à partir des **croances admises** par l'interlocuteur. Il en va de même pour les argumentations fondées sur le défaut de savoir qu'il soit lié à une personne particulière ou à une lacune de l'information ; ou sur les capacités limitées de l'humanité (*ad vertiginem*), V. [Silence](#) ; [Ignorance](#) ; [Vertige](#).

Les fallacies désignées comme des appels à la superstition (*ad superstitionem*), à l'imagination (*ad imaginationem*), à la bêtise ou à la paresse intellectuelle (*ad socordiam*) ; ou encore, appels à la [foi](#) (*ad fidem*), sont ainsi **deux fois invalidées** : non seulement par les limitations épistémiques inhérentes à toute argumentation, mais aussi **parce que** leurs arguments sont *vicés dans leurs contenus mêmes*, V. [Type d'argumentation](#).

La condamnation du raisonnement local conduirait à rejeter le [raisonnement par défaut](#), et à considérer toute théorie effective comme fausse, V. [Vrai](#).

3. Position subjective et preuve scientifique

Dans un passage célèbre, Gaston Bachelard oppose radicalement la *science* à l'*opinion* et aux *besoins*.

La science, dans son besoin d'achèvement comme dans son principe, s'oppose absolument à l'opinion. S'il lui arrive, sur un point particulier, de légitimer l'opinion, c'est pour d'autres raisons que celles qui fondent l'opinion ; de sorte que l'opinion a, en droit, toujours tort'. L'opinion pense mal ; elle ne pense pas : elle traduit des besoins en connaissances. En désignant les objets par leur utilité, elle s'interdit de les connaître. **On ne peut rien fonder sur l'opinion : il faut d'abord la détruire.** Elle est le premier obstacle à surmonter. Il ne suffirait pas, par exemple, de la rectifier sur des points particuliers, en maintenant, comme une sorte de morale provisoire, une connaissance vulgaire provisoire. L'esprit scientifique nous interdit d'avoir une opinion sur des questions que nous ne comprenons pas, sur des questions que nous ne savons pas formuler clairement. (1938, p. 14)

En parlant d'*utilité* et de *besoin*, Bachelard retrouve des éléments fondamentaux de la *subjectivité* ; les besoins sont la manifestation organique et psychique de l'existence subjective, avec le développement concomitant des *valeurs* et des *émotions*. Les choses étant ce qu'elles sont, la recherche de la satisfaction de ces besoins n'est pas dissociable de la condition humaine. Il n'y a pas de question à ce sujet ; la recherche scientifique est elle-même, un prodigieux outil au service des *intérêts* de l'humanité ou de groupes particuliers. **Le refus de cette subjectivité constitutive conduit au [vertige](#) dont parle Leibniz.**

4. Jusqu'où peut-on aller avec le langage ordinaire ?

Nous considérons ici la question de la subjectivité dans l'exercice du langage ordinaire. **Dans son aboutissement**, le langage scientifique exclut le langage ordinaire, ou n'en fait qu'un usage résiduel, dans les interstices du raisonnement parlé. **Dans son développement**, comme le dit Quine, il s'appuie sur le langage ordinaire, « jusqu'au moment où il y a un gain décisif à l'abandonner » (1972, p. 20-21), V. [Démonstration](#).

SYLLOGISME

Le syllogisme est un moteur direct de formes fondamentales d'argumentation, comme la [catégorisation](#), la [définition](#) et les raisonnements fondés sur les [classifications](#). On oppose le raisonnement syllogistique au raisonnement argumentatif, V. [Preuve](#). Mais le syllogisme combine dans un discours ordinaire réglé des propositions exprimées dans une langue ordinaire attentive à ce qu'elle dit. Construire et comprendre un syllogisme, c'est parler sa langue. La seule particularité de l'exercice est que, de par l'usage qu'elle fait de variables, la théorie du syllogisme ne fournit aucune accroche à la subjectivité. Un syllogisme peut être valide ou non, mais ce n'est pas parce qu'une argumentation est valide qu'elle cesse d'être une argumentation.

“Aucun **B** n'est **A**”, “certains **C** sont **B**”, DONC “certains **C** ne sont pas **A**” :

Le syllogisme aristotélicien est un discours enchaînant trois prédications (trois propositions, trois jugements) articulant deux termes, le terme sujet et le terme prédicat. Chacune de ces propositions peut être positive ou négative, “**A est / n'est pas B**”.

Le syllogisme met en jeu **trois** termes, dont deux apparaissent dans une prémisse et dans la conclusion, un apparaît dans les deux prémisses.

Les deux propositions prémisses contiennent chacune **deux termes**, un de ces deux termes est commun aux deux prémisses.

Les termes sujets sont pris selon une certaine quantité : **nulle** (*aucun A ...*) **indéterminée** (*un certain A ... certains A ...*) ; **universelle** (*tous les A*).

Deux de ces propositions constituent **les prémisses**, ou bases du raisonnement. La troisième proposition, est **la conclusion**. Le syllogisme est valide si cette conclusion est une conséquence nécessaire des deux prémisses.

1. Le syllogisme aristotélicien

Aristote est "l'inventeur" de la théorie formelle du syllogisme, qui se caractérise par l'usage de **variables**, c'est-à-dire de lettres minuscules **a, b, c, ...** ou majuscules **A, B, C ...** remplaçant les termes concrets et permettant l'étude du raisonnement dans toute sa généralité.

En logique aristotélicienne, le syllogisme est défini comme,

Un discours dans lequel, certaines choses étant posées, une autre chose différente d'elles en résulte nécessairement par les choses mêmes qui sont posées. (Aristote, *Top.*, i, 1, 25 ; p. 2)

Le syllogisme classique est un discours composé de trois [propositions quantifiées](#). Les « choses posées » sont les deux [prémisses](#) du syllogisme, « la chose différente qui en résulte nécessairement » est la [conclusion](#).

Le syllogisme classique fait intervenir deux prémisses, l'[inférence immédiate](#) une seule.

Un syllogisme *valide* (*valid*) est un syllogisme tel que, si ses prémisses sont *vraies* (*sound*), sa conclusion est nécessairement *vraie* ; il est impossible que ses prémisses soient vraies et sa conclusion fausse. Un tel syllogisme est une [démonstration](#).

La définition, le mode de construction et l'étude des conditions de validité du syllogisme constituent la [logique des propositions analysées](#), c'est-à-dire des propositions dont la forme générale "A est B", soit "Sujet est Prédicat".

La [logique des propositions non analysées](#) part de propositions dont on ne connaît pas la structure interne et dont on sait seulement qu'elles peuvent être vraies ou fausses. Elle étudie les modes de combinaison de ces propositions au moyen des [connecteurs logiques](#). Cette logique n'est pas d'origine aristotélicienne, mais stoïcienne.

2. Termes, figures et modes du syllogisme

Le syllogisme articule trois termes, dits *grand terme T*, *petit terme t* et *moyen terme M* :

- Le *grand terme T* est le terme [prédicat de la conclusion](#). La prémisses où figure le grand terme est dite prémisses *majeure*.
- Le *petit terme t* est le terme [sujet de la conclusion](#). La prémisses où figure le petit terme est dite prémisses *mineure*.
- Le *moyen terme M* connecte le grand terme et le petit terme ; il disparaît dans la conclusion, qui est de la forme "t est T".

La forme du syllogisme dépend de la position sujet ou prédicat du moyen terme dans la majeure et la mineure. Il y a *quatre possibilités*, qui constituent les quatre "figures" du syllogisme. Par exemple, un syllogisme où le moyen terme est *sujet dans la majeure et prédicat dans la mineure* est un syllogisme de la première figure :

Majeure	M — T	<i>homme — raisonnable</i>
Mineure	t — M	<i>cheval — homme</i>
Conclusion	t — T	<i>cheval — raisonnable</i>

Chaque [proposition](#) peut être, d'une part, *universelle* ou *particulière*, d'autre part, *affirmative* ou *négative*, soit *quatre possibilités*. On a donc 4 possibilités pour la majeure ; chacune de ces 4 possibilités se combine avec une mineure qui admet également 4 possibilités, *idem* pour la conclusion, soit en tout $4 \times 4 \times 4 = 64$ formes. En outre, chacune de ces formes admet les 4 *figures*, soit en tout **256 "modes"**, ou formes possibles de syllogisme.

Ces modes constituent l'inventaire des discours syllogistiques possibles. Certains syllogismes sont valides, d'autres non ; un syllogisme non valide est un *paralogisme*, V. [Évaluation du syllogisme](#).

Exemple : modes valides de la première figure

Les déductions syllogistiques s'exposent clairement dans le langage de la théorie des ensembles. On considère des ensembles non vides :

- Deux ensembles *disjoints* n'ont pas d'éléments en commun ; leur intersection est vide.
- Deux ensembles *sécants* ont certains éléments en commun ; leur intersection est non vide.
- Un ensemble est *inclus* dans un autre ensemble quand tous les éléments du premier appartiennent au second.

M, P, S sont des ensembles réunissant respectivement les éléments, $m_1 \dots m_j$; $p_1 \dots p_j$; $s_1 \dots s_j$.

Syllogisme de forme A – A – A

Il combine trois propositions universelles affirmatives, notées **A**.

tout **M** est **P** tout élément de **M** est aussi élément de **P**
 M est inclus dans **P**
 “— être un **M**” implique “— être un **P**”

or tout **S** est **M** tout élément de **S** est aussi élément de **M**
 S est inclus dans **M**
 “— être un **S**” implique “— être un **M**”

donc tout **S** est **P** tout élément de **S** est aussi élément de **P**
 S est inclus dans **P**
 “— être un **S**” implique “— être un **P**”

Syllogisme de forme E – I – O

Il combine une proposition universelle négative **E** avec une proposition particulière affirmative **I** pour produire une proposition particulière négative **O**.

aucun **M** n'est **P** Aucun élément de **M** n'est élément de **P**
 L'intersection de **M** et **P** est vide
 M et **P** sont disjoints

or certain(s) **S** sont **M** *certain(s) = “un certain... ou plusieurs...”*
 Certain(s) éléments de **S** sont aussi éléments de **M**
 L'intersection de **S** et **M** n'est pas vide

donc certain(s) **S** ne sont pas des **P** Certain(s) éléments de **S** ne sont pas éléments de **P**
 S n'est pas inclus dans **P**

3. Constructions syllogistiques

3.1 Syllogismes avec prémisse à sujet concret

Les définitions précédentes correspondent au syllogisme *catégorique* traditionnel (aristotélien). On parle également de syllogisme lorsqu'une ou les deux prémisses sont à *sujet concret*.

Un sujet concret est un sujet désignant un individu unique, au moyen de diverses expressions comme “ceci”, “cet être”, “Pierre”, “la chose qui —”.

B est C” sont des évidences facilement sous-entendues, il n'en va pas forcément de même pour des formes comme “Certains **A** sont **B**, aucun **B** n'est **C**” dont les conclusions doivent être tirées explicitement : “*Certains artistes sont racistes, aucun racisme n'est innocent*”. Les syllogismes faisant intervenir des modalités déontiques, “*Certains accusés sont innocents, aucun innocent ne doit être condamné*”, sont au centre de l'argumentation pratique.

On oppose le raisonnement syllogistique au raisonnement argumentatif, V. [Preuve](#). Mais le syllogisme est une combinaison de propositions simples, positives ou négatives, quantifiées. Il combine dans un discours ordinaire réglé des propositions exprimées dans une langue ordinaire attentive à ce qu'elle dit. Le syllogisme correspond à une zone limitée et réglée du raisonnement ordinaire. Il en va de même pour l'arithmétique et les calculs mathématiques ordinaires. Le raisonnement syllogistique est l'exercice d'une compétence langagière ; **construire et comprendre un syllogisme, c'est parler sa langue**. La seule particularité de l'exercice est que, de par l'usage qu'elle fait de variables, la théorie du syllogisme ne fournit aucune accroche à la subjectivité, ce qui explique peut-être pourquoi on l'oppose aux autres formes d'argumentation.

Comme bien d'autres formes de raisonnements ordinaires, un syllogisme peut être valide ou non. Mais ce n'est pas parce qu'une argumentation en langue ordinaire peut être valide qu'elle cesse d'être une argumentation.

Capacité de raisonnement syllogistique et théorie du syllogisme

Cette capacité linguistique de raisonnement syllogistique est indépendante de l'existence d'une théorie du syllogisme. Selon Graham (1989, p. 168) :

La civilisation chinoise n'a jamais abstrait les formes selon lesquelles elle raisonne, comme le montre ce syllogisme de Wang Ch'ung (AD 27- c.100), qui sonne si familier :

“L'homme n'est qu'une créature [parmi les autres], et même s'il est roi ou marquis, sa nature ne diffère pas de celle des [autres] êtres : Tous les êtres meurent, comment un homme pourrait-il donc devenir immortel ?”

Wang Chong (27~104), *Discussions critiques* (~80) [\[1\]](#)

[\[1\]](#) Traduction, présentation et notes de Nicolas Zufferey. Paris, Gallimard, 1997, p. 77

Argument SYSTÉMATIQUE

L'argument systématique fonctionne sur un *système* organisé, une *structure* où tout se tient. Le principe de systématisme dit que chaque élément d'un système prend son sens non pas en lui-même, mais en relations avec les autres éléments de ce système.

Dans le cas d'un texte, le principe affirme que chaque énoncé doit être compris non pas en lui-même, mais dans ses relations avec les autres énoncés de ce même texte.

Ce principe s'applique aux recueils de lois et règlements, comme aux textes sacrés et aux chefs-d'œuvre littéraires.

Pour être systématique, le texte doit être *non contradictoire*, *non redondant*, et *exhaustif*, V. [Cohérence](#) ; [Inutilité](#) ; [Complétude](#).

Les arguments fondés sur le contexte de la disposition légale comme l'argument de *l'objet de la loi*, ou l'argument de *l'intitulé* de la section du code présupposent la systématisme du code de lois.

Sur ce caractère systématique repose également la possibilité d'une application relativement rigoureuse des arguments *a pari*, par les *contraires*, *a fortiori*.

Pourquoi le “Code” de Hammourabi n'est pas un Code

Selon Wikipédia, le *Code de Hammurabi* est un code :

Le *Code de Hammurabi* est un texte juridique babylonien daté d'environ 1750 av. J.-C., à ce jour le plus complet des codes de lois connus de la Mésopotamie antique.
(*Code de Hammurabi*, 27-08-20)

Jean Bottéro a montré dès 1982 que le texte gravé sur la stèle de Hammourabi *n'est pas un Code*. Il conclut que cette désignation passée dans l'usage est erronée, et ne peut être maintenue que mise entre guillemets. La question est la suivante :

Le “Code” de Hammourabi est-il bien [un Code de lois] ? *Non !* Et voici pourquoi. (Jean Bottéro, *Le “Code” de Hammourabi*, 1982) [\[1\]](#)

La démonstration se base sur les constatations suivantes.

— Le texte *n'est pas exhaustif*, il comporte *des carences*, « des lacunes en matière législative » (*Id.*), par exemple, certains délits ne sont pas mentionnés,

Si les coups portés par un fils à son père sont prévus, ne le sont ni le parricide ni l'infanticide.
(*Id.*, p. 196-197)

— Le texte est *redondant* et *contradictoire*. Le même délit, une affaire de dépôt non restitué, est traité deux fois, le texte est donc redondant.

Les sanctions sont contradictoires. Dans un cas, il est dit que

Cette affaire ne comporte aucun recours en justice ;

alors **que le second cas précise que le** dépositaire « sera mis à mort ».

Ce texte n'est pas un code, car il ne remplit aucune des conditions qui caractérisent un Code comme système.

Bottéro en conclut que les articles ne sont pas des lois, mais des « sentences », et que le “Code” de Hammourabi est un « **recueil de jurisprudence** », qui n'est pas soumis aux contraintes structurelles du Code législatif.

Arg. par la SYZYGIE

1. Dans l'exégèse catholique

En exégèse catholique traditionnelle, on dit que deux êtres, événements, actions forment une syzygie [1] lorsque

- 1/ ils ne sont pas contemporains ;
- 2/ ils présentent une forte *analogie* ;
- 3/ le premier préfigure, signifie ou annonce le second.

L'élément précurseur, appelé "Type", annonce l'événement à venir, dit "Antitype". Le Type a sa réalité profonde dans sa fonction de **signifiant de l'Antitype**.

Le mot *antitype* est un calque du grec ancien [ἀντίτυπος, *antitypos*]. L'antitype est l'image, l'impression que le type concret, actuel produit dans l'esprit (d'après Bailly, [*Antitype*]).

Cette opposition type/antitype est spécifique, elle n'a rien à voir avec celle de modèle/antimodèle. Le préfixe *anti-* n'indique pas ici l'opposition (*antialcoolique*) ni l'ordre temporel (*anti-daté*).

Dans l'exégèse catholique traditionnelle, ce concept sert à articuler l'Ancien et le Nouveau Testament. **L'Ancien Testament est le lieu des Types, le Nouveau Testament le lieu des Antitypes**. La méthode d'interprétation fondée sur cette vision théologique de l'histoire est connue sous le nom de *figurisme* ou de *typologie* :

La typologie rapproche deux événements ou deux personnages historiques dont l'un annonce l'autre en vertu de "correspondances", mais qui sont l'un et l'autre également réels et insérés dans la trame d'un continuum historique... L'antitype non seulement répète, mais complète et "parfait" le type.

Noé, Abraham, Moïse... sont des "types" du Christ. (Ellrodt 1980, p. 38 ; p. 43)

Ce qui est en germe dans l'Ancien Testament s'accomplit dans le Nouveau. Ainsi le déluge est le *typos* du baptême, le baptême est *anti-typos* du déluge. (Wikipédia, *Figurisme*)

Appliqué au monde présent, considéré comme un Type, le principe de syzygie le projette sur l'au-delà qui en est l'Antitype. Dans cet emploi, il a une fonction pédagogique qui est de donner au croyant une idée de son état futur : le Roi actuel est le Type, dont le Père Tout-Puissant est l'Antitype.

Pour [l'homme], Dieu fit alterner les images des syzygies, lui présentant en premier lieu les images des choses petites, en second lieu des choses grandes, comme le monde et l'éternité. Le monde actuel en effet est éphémère, tandis que le monde à venir est

éternel.

Les Homélies Clémentines [Premiers siècles du christianisme].[\[1\]](#)

La théorie des syzygies est un moyen d'ordonner l'histoire, elle permet de définir et d'évaluer l'antérieur par rapport au postérieur : ce qui vient avant est analogue à, mais a moins d'être que ce qui vient après. L'argumentation par la syzygie est une variante locale et spécialisée de l'argument du *progrès* dans un monde à deux états seulement, si on admet que la bougie (type) "annonce" l'ampoule électrique (antitype).

2. Une interprétation de la répétition historique

Le 18 Brumaire (9 novembre) 1799, Napoléon Bonaparte exécuta un coup d'État qui renversa le Directoire et instaura sa dictature. Par la « deuxième édition du 18 Brumaire », Marx désigne le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte en décembre 1851.

Hegel fait quelque part cette remarque que tous les grands événements et personnages historiques se répètent pour ainsi dire deux fois. Il a oublié d'ajouter : la première fois comme tragédie, la seconde fois comme farce [...]. Et nous constatons la même caricature dans les circonstances où parut la deuxième édition du 18 Brumaire.

Karl Marx, *Le 18 Brumaire de L. Bonaparte*, 1851 [\[2\]](#)

Le précepte marxien "l'histoire se vit d'abord sous forme de tragédie et se répète sous forme de farce" est une forme *inversée* de la syzygie, posée comme loi historique : le second élément est dévalorisé par rapport au premier.

[1] Le mot *syzygie* est une adaptation du mot grec *sizigia* (συζυγία) au sens de "appariement, conjonction".

[\[2\]](#) Trad. A. Siouville. Paris, Rieder, 1933, p. 110.

[\[3\]](https://www.marxists.org/francais/marx/works/1851/12/brum3.htm) <https://www.marxists.org/francais/marx/works/1851/12/brum3.htm> (20-09-13).